



# CHANTELOUP

## A PROPOS D'IMPÔTS

**V**OUS avez été un certain nombre de Chanteloupiens à nous interpellier dès l'arrivée de vos feuilles d'impôts locaux. Je tiens à dire, qu'à de très rares exceptions près, ces demandes d'explications ont été courtoises. Il y avait de quoi, en effet, vous donner des raisons de réagir à la lecture de ces « douloureuses. »

Comme je vous l'avais déjà annoncé, ici même, après le vote des taxes locales et celui du budget primitif de cette année, ce n'est pas de gaité de cœur que les élus ont dû prendre la décision de « lever l'impôt » comme ils ont été contraints de le faire.

Néanmoins, nous sentions depuis quelques temps les difficultés arriver. Cette analyse a été confirmée par un bureau d'étude spécialisé en finances publiques. Ces difficultés ne sont évidemment pas le résultat d'un gaspillage de nos finances ni d'un train de vie dispendieux, mais plutôt et surtout du télescopage de plusieurs événements concomitants.

Pour mieux comprendre ces événements, je vous invite à lire la revue de presse dans les pages suivantes. Vous constaterez que, même pour nos collègues élus, il a fallu expliquer, prouver et convaincre afin qu'ils appréhendent complètement les problèmes auxquels nous étions confrontés.

En revanche, le reproche qui nous est fait, et que je prends pour moi, c'est celui où nous aurions dû, les années précédentes, en voyant arriver les événements, lever progressivement, au fil des années, les taux d'imposition alors que, de bonne foi, au contraire, nous ne voulions pas toucher à ces taux pensant, à juste titre, que les citoyens étaient déjà suffisamment taxés par ailleurs.

Un autre reproche que l'on a pu entendre est celui d'avoir acheté et aménagé la ferme du Pavillon. Certains pensent que c'est la raison principale de l'augmentation des impôts.

Je tiens à dire que cet argument ne tient pas. Vous pourrez lire, également plus loin, le montage financier de cet équipement où seule la T.V.A. reste à la charge de la commune. Tout en sachant que la quasi-totalité de cette dernière sera remboursée à la commune deux ans après le bouclage de l'opération...

En revanche, et là nous pouvons être d'accord, cela engendre une augmentation des frais de fonctionnement en raison :

- de la création du Centre local d'animation qui a nécessité le recrutement d'un animateur pour accueillir et encadrer nos adolescents ;
- du nombre de plus en plus important de jeunes enfants fréquentant le Centre de loisirs. Actuellement 70 enfants sont inscrits. Ce qui prouve, si besoin est, l'utilité de cette structure d'accueil et la nécessité de réaliser des locaux plus spacieux et mieux adaptés aux locaux actuels qui ne peuvent recevoir que 50 enfants. Là aussi, nous avons donc dû recruter le personnel d'encadrement correspondant aux normes réglementaires imposées par la Direction de la Jeunesse et des Sports ;
- ces nouvelles structures ont également nécessité le recrutement d'un agent d'entretien.

Ces structures pour nos jeunes sont pour nous la priorité des priorités.

Évidemment cela coûte !..

Certains nous disent encore qu'ils n'utilisent pas ces structures et ne veulent pas payer pour les autres..

On peut le dire ! Mais alors là, c'est bien de la notion de solidarité entre tous les citoyens dont il s'agit. C'est une autre histoire !..

## LES IMPÔTS A CHANTELOUP-EN-BRIE

### Modèle de calcul

<p><b>BASE BRUTE TAXE HABITATION 2003</b></p> <p style="font-size: 1.2em;">4852 €</p> <p>Éventuels abattements Taux communal Taux départemental Taux régional</p> <p style="text-align: center;">= TAXE HABITATION</p>	<p><b>BASE TAXE FONCIERE 2003</b></p> <p>( Revenu Cadastral ) 50% de valeur locative</p> <p style="font-size: 1.2em;">2426 €</p> <p>Taux communal Taux départemental Taux régional Taux ordures ménagères</p> <p style="text-align: center;">= TAXE FONCIERE et TEOM</p>
--	--

### CALCUL D'UNE VALEUR LOCATIVE (Base 2003)

1 Surface habitable : 140 x 1 = 140 m<sup>2</sup>

2 Surface pondérée des annexes :

Garage : 30 x 0,6 = 18  
 sous sol : 40 x 0,4 = 16 = 42 m<sup>2</sup>  
 remise « extérieure » : 20 x 0,4 = 8

TOTAL = 182 m<sup>2</sup>

3 Correctif d'ensemble :

maison neuve (120) soit 1,20  
 situation générale dans la commune : 0 x 1,25  
 situation particulière (grand jardin) : + 5 %

TOTAL = 227 m<sup>2</sup>

4 Équivalences superficielles :

eau = 4  
 gaz = 2  
 électricité = 2  
 par W-C = 3  
 par baignoire = 5 dans l'exemple: 46 m<sup>2</sup>  
 par douche = 4  
 par lavabo = 3  
 tout à l'égout = 3  
 chauffage central = 2 x pièces

SURFACE PONDEREE = 273 m<sup>2</sup>

5 Maison classée en catégorie : 4

tarif 1970 au m<sup>2</sup> 32F dans l'exemple x 4,88 €

**VALEUR LOCATIVE 1970 1157 €**

Actualisation 1970 - 1980 x 1,67 (pour la Seine et Marne)  
 Revalorisation 1980 - 2003 x 2,511 (pour la France)

**VALEUR LOCATIVE base 2003 : 4852 €**

### Extrait du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2004

**Vote des taux communaux 2004 :** Taxe d'habitation – Taxe foncier bâti – Taxe foncier non bâti

M. le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des trois taxes communales pour préparer le budget primitif 2004.

Il indique au conseil qu'il a demandé une analyse financière prospective 2003-2010 et espérait que les représentants de ce bureau d'études qui ont réalisé cette analyse seraient présents ce matin. Ce qui n'a pas été possible. Il propose donc au conseil de convenir d'une réunion spécifique avec le bureau d'étude et l'EPAMarne.

Il informe le conseil que cette étude a permis au bureau municipal de constater que les trois années à venir seraient particulièrement difficiles à passer financièrement.

Le bureau municipal élargi s'est réuni plusieurs fois pour analyser l'avenir proche, à moyen terme et à long terme, au vu de cette étude qui apparaissait réaliste mais devant faire l'objet de certains ajustements.

Le bureau municipal élargi s'est néanmoins rendu compte que les taux pratiqués à Chanteloup-en-Brie étaient en dessous de la moyenne départementale et davantage encore à la moyenne locale.

M. le maire rappelle que le conseil, pour la première fois, n'a plus à voter la taxe professionnelle. Celle-ci tombe dans l'escarcelle de la Communauté de communes Marne-et-Gondoire qui à son tour lui reverse à la commune une partie de celle-ci sur la base de son montant au 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de la création de la Communauté de communes. 2004 est donc une année charnière puisque Chanteloup-en-Brie rentre, pour la première fois et de plain-pied dans la C.C.M.G. Ce qui modifie la présentation du budget.

M. le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes locales, notamment :

- les limites de variation de chacun des taux d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Il précise qu'il convient de tenir compte :

- de l'augmentation des services rendus à la population ;
- de l'augmentation des coûts de fonctionnement liés à l'acquisition de la ferme du Pavillon ;
- à l'ouverture prochaine et à l'agrandissement du nouveau centre de loisirs ;
- à l'ouverture d'une salle pour les Jeunes et à l'ouverture d'une salle pour les Anciens et à l'ouverture d'un atelier de poterie-sculpture ;
- des répercussions financières liées aux divers transferts de charge de l'État aux collectivités locales ;
- et la prise en compte les nouvelles normes en matière de sécurité et d'encadrement qui représentent une charge financière de plus en plus lourde pour les collectivités locales.

M<sup>me</sup> Munier présente une simulation d'augmentation des taux qui a été étudiée par la commission des finances et le bureau municipal élargi, au regard de tous ces critères.

M. le maire considère en conséquence et au regard de tous ces éléments et après examen par la commission des finances et le bureau municipal élargi que le budget communal nécessite une augmentation des rentrées fiscales.

M. le maire rappelle que le conseil n'a voté aucune augmentation des taxes durant plusieurs années.

M. Dauvergne fait remarquer qu'il aurait mieux valu prévoir.

M. le maire convient que les charges en personnel sont effectivement lourdes, mais signale à l'assemblée qu'il est rare de trouver, en région parisienne, une commune de droit commun, comme la nôtre, de moins de 2000 habitants, où les services offerts à la population sont aussi importants. Bien qu'ils soient légitimes, il faut en assurer le fonctionnement et les charges financières qui en découlent. Le centre de loisirs et le service de la restauration sont largement déficitaires et restent en totalité à la charge de la commune.

Après débat et explications, le conseil fixe, à l'unanimité moins deux voix contre, les taux d'imposition pour l'année 2004 comme suit :

Taxes	2003	2004
Taxe habitation	15,08 %	18,08 %
Taxe foncier bâti	21,82 %	27,82 %
Taxe foncier non bâti	54,44 %	57,44 %

## Extrait du « Cantu Lupi » de mars 2004

Dans la vie financière d'une commune comme dans celle des entreprises ou même des ménages, il est des moments d'expansion et des moments de consolidation.

Il est généralement impossible de programmer une évolution linéaire, notamment parce que la conjoncture dans laquelle est plongée la commune varie. Tout est affaire de choix et de priorité, qui sont le propre de la décision politique. La dépense ne se justifie pas par un objectif de rendement financier, mais d'utilité collective et sociale.

Une commune est évidemment un « corps vivant » qui doit évoluer en fonction de la demande sociale. C'est par exemple le cas en matière d'environnement ou les normes sont de plus en plus sévères et nécessitent des mises à niveau techniques importantes et fréquentes (exemple : les jeux mis à la disposition des enfants, normes de sécurité dans les écoles et bâtiments municipaux, etc...). S'ajoute à cela les travaux d'amélioration et d'aménagement pour offrir un meilleur service aux habitants : centre de loisirs, restauration scolaire, sécurité routière... Il faut ajouter encore la nécessité de l'entretien du patrimoine légué par les générations précédentes. Tous ces travaux ont, certes, un coût mais sont aussi le signe que les choses avancent... Il en résulte également une augmentation croissante des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel qui constituent le premier poste de dépenses sont difficiles à maîtriser. Les recettes stagnent. La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État ne progresse en 2004 que de 0,96% alors que nos dépenses obligatoires, elles, progressent. La situation ne fera qu'empirer car le gouvernement décide plus de droits et de pouvoirs ainsi que des transferts de charges aux collectivités territoriales sans en assumer les conséquences financières ; il faut qu'elles se les payent.

Les nombreuses réformes, touchant à la fois à la fiscalité et aux dotations, rendent nécessaire une mise en perspective sur le long terme des budgets communaux. Aussi, le conseil municipal a sollicité l'EPAMarne pour qu'il lui fournisse une analyse financière prospective 2003-2010 de la commune.

De cette analyse (réalisée par le cabinet Laurent Consultant) résulte une détérioration de la situation financière de la commune à compter de 2004 jusqu'en 2008. Dès 2004, cette situation est due à l'augmentation des charges et l'extension des services communaux : ouverture du service jeunesse avec embauche d'un animateur, ouverture du nouveau centre de loisirs et augmentation de sa capacité, donc augmentation des charges de fonctionnement (électricité, chauffage, entretien), participation, à hauteur d'un salaire d'aide puéricultrice, au budget de l'association de la Petite enfance. Vient s'ajouter ensuite la mise en service de nouveaux équipements, et la détérioration de la situation financière de la commune liée au décalage entre la programmation des investissements et la fiscalité des logements construits dans la même période.

Le redressement des équilibres financiers nécessite une hausse des taux d'imposition des trois taxes.

Bien sûr, j'entends déjà ici ou là quelques réflexions sur la gestion communale... « *Tous les impôts sont supérieurs à ceux de la commune voisine !* »

Les taux communaux ne sont évidemment pas toujours représentatifs de la pression fiscale subie par le contribuable. La taxe d'habitation et les taxes foncières sont établies à partir de la « valeur locative » fixée par les services fiscaux commune par commune, voici trente ans, et dont l'évolution ne correspond que trop peu à la réalité. Ces valeurs locatives présentent ainsi des écarts peu compréhensibles d'une commune à l'autre, et, à l'intérieur d'une même commune, entre immeubles anciens et récents. Écarts qui peuvent même avoir tendance à se creuser. Le cas de la taxe d'habitation se complique encore compte tenu des abattements, pour charges de famille notamment, que peut instituer ou majorer le conseil municipal. Il en va de même pour les terrains constructibles, dont la valeur locative peut être augmentée par le conseil municipal.

C'est pourquoi, s'agissant des taxes foncières et de la taxe d'habitation, il est préférable de comparer le montant des impôts levés, plutôt que le seul taux appliqué à des bases à bien des égards non comparables.

Un niveau de pression fiscale plus élevé peut également manifester une offre de services en direction de la population plus large qu'ailleurs.

Autre réflexion : « *Ils ont beau dire que la ville est bien gérée, mais dans la commune d'à côté on paie moins d'impôts...* » Cette remarque donne l'occasion de dire combien il faut rester prudent quant aux comparaisons d'une commune à l'autre. Par exemple, sur le plan de la fiscalité, il convient de regarder ce que paient effectivement les contribuables et ne pas se contenter d'une comparaison des taux d'imposition, nous l'avons vu plus haut.

Qu'est-ce que la bonne gestion municipale ?

A cette question, il n'existe pas de réponse tranchée. La gestion publique locale ne peut en effet s'apprécier qu'au regard d'objectifs par essence politiques, fixés par les assemblées élues et des moyens consacrés pour y parvenir. Autrement dit, il n'y a pas dans l'absolu une « bonne » ou une « mauvaise » gestion publique locale. La vraie question est plutôt celle-ci : les objectifs fixés ont-ils été atteints avec la plus grande économie de moyens possible ? Dès lors, la gestion publique locale est soumise à une grande exigence celle de la transparence de gestion, c'est-à-dire que :

- les choix effectués par l'équipe élue le soient en toute clarté devant les citoyens qui sont les mandants,
- les résultats de la politique menée fassent l'objet d'un compte-rendu régulier.

Sur ce point vous pouvez compter sur l'équipe municipale.

La stratégie d'offre politique et de développement local est propre à chaque collectivité. Elle ne peut être démocratiquement viable que si elle donne lieu à une transparence de gestion locale. Elle doit enfin répondre à l'expression de véritables choix politiques de fond.

C'est pourquoi toute comparabilité sommaire est un véritable non-sens, à la limite dangereux pour la démocratie.

Pierrette Munier  
adjointe au maire,  
chargée des finances.

**Extrait du « Cantu Lupi » de mars 2004**

**Examen et vote du budget primitif 2004**

M. le maire informe le conseil que ce budget a été étudié lors de plusieurs réunions du bureau municipal et du bureau municipal élargi. Il a été présenté, pour examen et élaboration, à la commission des Finances du 2 mars 2004 et a été réexaminé par le bureau municipal élargi le 23 mars 2004.

M. le maire rappelle les raisons qui ont contraint le conseil municipal à augmenter fortement les taxes locales lors de sa séance du 31 janvier 2004 notamment :

- les transferts de charges de l'État sur les collectivités sans transferts équivalents de moyens financiers. L'État

diminue les impôts, ce qui entraîne une augmentation des impôts locaux afin de maintenir le niveau des services qui sont offerts à la population ;

- l'augmentation des coûts de fonctionnement consécutifs à la réhabilitation de la ferme du Pavillon et à l'ouverture prochaine, après agrandissement du nouveau centre de loisirs, ainsi que l'ouverture d'une salle pour les Jeunes, etc. Ces équipements nécessitent de recruter un agent d'animation pour les adolescents et un agent d'entretien supplémentaire ;
- l'augmentation des services rendus à la population ;
- la prise en charge financière de plus en plus lourde pour les collectivités loca-

les des nouvelles normes en matière de sécurité et d'encadrement.

M<sup>me</sup> Munier précise que malgré les augmentations des taux d'intérêts, il conviendra de maintenir les charges à caractère général au même niveau qu'en 2003 pour compenser l'augmentation des charges de personnel qui progressent de 25 % du fait de deux recrutements supplémentaires prévus et des augmentations normales du personnel consécutives à des changements de grade ou d'échelon.

M<sup>me</sup> Munier précise encore que tous les postes sont revus à la baisse et que ce n'est pas parce qu'il y a augmentation des emplois que l'on ne doit pas faire d'économie.

**Extrait de l'édito du « Cantu Lupi » d'avril 2004**

... dans le cadre du développement de notre commune, suite à l'étude financière réalisée par un cabinet spécialisé et au regard des contraintes budgétaires de cette année, nous avons été obligés d'augmenter sensiblement les taux des taxes des impôts locaux.

Chacun d'entre vous comprendra que ce n'est pas de gaieté de cœur que la quasi-totalité des conseillers municipaux a décidé de lever l'impôt, tout en restant en deçà des moyennes départementales et nationales. Plusieurs raisons ont conduit la majorité

de l'assemblée municipale à cet acte courageux : transfert de charges de l'État vers les communes (voici deux derniers exemples parmi tant d'autres auxquels nous venons d'être confrontés : la D.D.E. n'instruit plus ni les déclarations de travaux ni les renseignements d'urbanisme ni les conformités ; les services de police ne reçoivent plus les déclarations de pertes des documents d'identité, etc.) ; augmentation des coûts et du nombre des services (recrutement de personnel supplémentaire, transports, cantine, centre de loisirs, aide sociale, éclairage public, acquisition de

la ferme et sa rénovation et bien d'autres facteurs encore).

En tout cas, l'équipe que j'ai l'honneur de présider a pris ses responsabilités en sollicitant nos administrés afin de maintenir le niveau des prestations qui sont offertes à tous. Mais aussi dans la perspective de préparer les années prochaines afin que la commune soit en situation de faire face aux nouveaux besoins des Chanteloupiens actuels et futurs.

Gérard Willaume.

**LA FERME DU PAVILLON : PLAN DE FINANCEMENT (H.T.)**

**MONTANT DES OPÉRATIONS(\*) .....1 320 906,33 €**

LES SUBVENTIONS				
MARNE ET GONDOIRE	CONSEIL GÉNÉRAL	EPA Marne	CONSEIL RÉGIONAL	CAF
716 914,76 €	216 477,12 €	161 585 €	137 204,12 €	88 725,33 €

**TOTAL DES SUBVENTIONS .....1 320 906,33 €**

(\*) Acquisition du foncier et du mobilier compris.

## 2004 : UN BUDGET DIFFICILE

Non, la commune n'est pas en faillite... Mais nous devons rester très vigilants dans nos dépenses de fonctionnement. Pour cela le conseil municipal a décidé de maintenir les charges à caractère général au même niveau qu'en 2003 pour compenser l'augmentation des charges de personnels. En effet, celles-ci progressent du fait de la prévision de deux embauches pour subvenir au fonctionnement du nouveau centre de loisirs : un agent d'entretien et un agent d'animation pour les jeunes.

Les nombreuses réformes, touchant à la fois la fiscalité et les dotations, rendent nécessaire une mise en perspective sur le long terme des budgets communaux.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal a commandé une analyse financière prospective 2003-2010 au cabinet Philippe Laurent Consultants, par l'intermédiaire de l'Établissement Public et financée par celui-ci. (Le tableau ci-dessous résume l'essentiel).

Les collectivités, et notamment les communes, gèrent un grand nombre de services publics qui bénéficient à l'ensemble de la population (eau, déchets, écoles, transports collectifs...). Compte-tenu de ces compétences, les élus locaux ont à se prononcer sur l'offre de services collectifs et à arbitrer entre les divers modes de financement. Les principales ressources étant :

- les recettes tarifaires en contrepartie des services rendus ;
- les dotations en provenance de l'État
- les subventions versées par le département et la région
- les emprunts permettant de financer les travaux d'investissement ;
- les recettes fiscales provenant des impôts locaux.

Les impôts locaux tiennent une place essentielle dans le budget de la commune (61% en 2004). Le droit de lever l'impôt devrait garantir aux élus locaux la possibilité de conduire une politique locale en toute liberté et indépendance. Malheureusement, il n'en est rien. Ce pouvoir de décision sur le niveau des ressources se traduit de plus en plus par un simple exercice de gestion sans véritable choix sur la conduite de l'action publique, tant les dépenses de fonctionnement ne correspondent plus aux ressources. Les transferts de charges de l'État sur les collectivités se font sans transfert de moyens financiers mais avec transfert de fiscalité : diminution des impôts d'État mais augmentation des impôts locaux afin de maintenir le niveau des services qui vous sont offerts.

De ce point de vue, si erreur il doit y avoir dans notre gestion, c'est de ne pas avoir levé l'impôt avant, puisque depuis quatre ans la fiscalité de notre commune n'a évolué que très sensiblement.

Quant à l'emprunt, il reste la principale source de financement pour les investissements lourds. Il est normal et équitable que les différentes générations qui utilisent les équipements soient amenées à participer à leur financement. Contrairement au secteur privé, les collectivités ne peuvent pas faire appel à des actionnaires pour augmenter leur capital destiné à financer une opération. Si l'emprunt n'était pas utilisé pour financer les investissements, il faudrait porter la fiscalité à un niveau plus élevé ou ne rien faire. Bien entendu certaines précautions doivent être prises quant au volume de la dette acceptable.

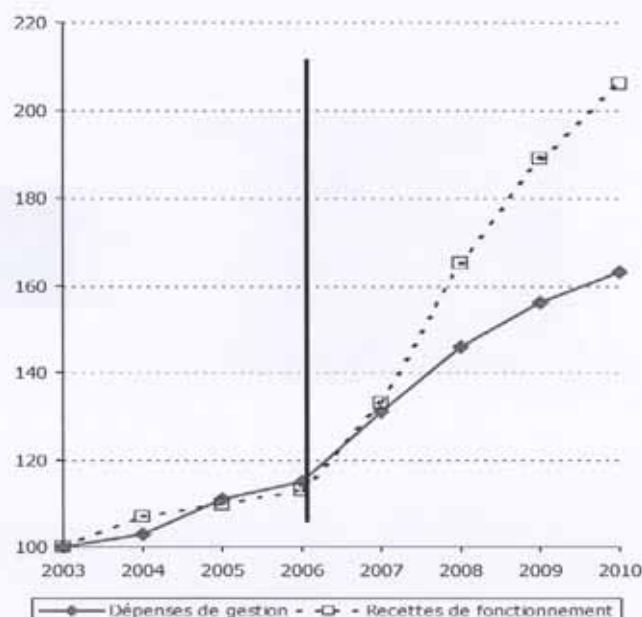
Pierrette Munier,  
Adjointe au maire, chargée des finances.

## CONCLUSION DE L'ÉTUDE FINANCIÈRE A L'HORIZON 2010<sup>(\*)</sup>

### Un effet de ciseaux sur la gestion courante jusqu'en 2006 en tenant compte des nouveaux taux d'imposition 2004

- **L'évolution des recettes et des dépenses de gestion connaît deux périodes**
  - De 2003 à 2006, les dépenses de gestion (+4,7%) progressent à un rythme supérieur aux recettes de gestion (+4,1%) : la commune est confrontée à un « effet de ciseaux »
  - **A partir de 2007**, l'effet de ciseaux est inversé : les recettes évoluent en moyenne de 16,3 % (contre 9,2 % pour les dépenses)
- **Entre 2003 et 2008, les charges de gestion progressent en raison :**
  - De l'évolution des charges existantes
  - Et de **l'ouverture de nouveaux services** nécessaires à l'accueil de la population nouvelle (halte-garderie, groupe scolaire maternel, extension du CLSH, réhabilitation de la ferme du pavillon, etc.)
- **Sur toute la période, la commune parvient à financer les coûts de gestion induits par la mise en service de nouveaux équipements**
  - Malgré le **décalage** avec le produit fiscal perçu sur les logements nouveaux
- **A partir de 2008, le rendement des bases fiscales est important**
  - En 2010, le produit correspondant est de 863 K€ et les charges de gestion induites par les nouveaux équipements de 533 K€

Evolution comparée des recettes et des dépenses de gestion (base 100 en 2003)



# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2004

### Examen et approbation du budget supplémentaire 2004

Le conseil, à l'unanimité moins une voix contre :

- décide d'affecter l'excédent de clôture, d'un montant de 149 471,44 € du compte administratif 2003, en résultat reporté au budget supplémentaire 2004, comme suit :

-R 001..... 33 756,48 €

-R 002..... 115 714,96 €

- adopte, à l'unanimité moins une voix contre, la section de fonctionnement du budget supplémentaire de l'exercice 2004, arrêté comme suit :

#### Section « Fonctionnement » :

- les dépenses et les recettes s'équilibrent à..... 122 714,96 €

- adopte, à l'unanimité moins une voix contre, la section d'investissement du budget supplémentaire de l'exercice 2004, arrêté comme suit :

#### Section « Investissements » :

- les dépenses et les recettes s'équilibrent à..... 1 063 419,48 €

### Assainissement : affectation du solde du compte administratif 2003 au budget 2004 de la commune

Le conseil décide, à l'unanimité, de reprendre au budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés, soit :

- R002 - Résultat de fonctionnement reporté : 28 144,71 €

- R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 13 236,23 €

et précise que ces sommes seront transférées au budget « Assainissement » de la C.C.M.G..

### Budget : décision modificative n° 2-2004

Le conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2-2004 telle que présentée ci-après :

- **Recettes :.....+ 41 380,94 €**

R001 :..... + 13 236,23 €

R 002 :..... + 28 144,71 €

- **Dépenses :.....+ 41 380,94 €**

Chapitre 67

Compte 678 – autres charges exceptionnelles : 28 144,71 €

Chapitre 10

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 13 236,23 €

### Chemin rural de Chanteloup-en-Brie à Chessy : déclassement et aliénation

Le conseil, à l'unanimité :

- accepte le principe de la désaffectation tel qu'il est défini à l'état parcellaire contenu au dossier de désaffectation. Une deuxième délibération devant être prise à l'issue de l'enquête publique réglementaire ;
- autorise M. le maire à prendre un arrêté d'ouverture d'enquête publique et d'une manière générale à signer tout acte se rapportant à la désaffectation / aliénation du chemin rural, objet du dossier ;
- confie le dossier d'enquête publique à M. Jean-Charles BAUVE, architecte D.P.L.G ;
- dit que le prix de vente par la commune à l'établissement public aménageur sera fixé par l'administration des Domaines.

### Commission d'appel d'offres : retrait du délégué suppléant désigné en remplacement d'un délégué démissionnaire

Le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de procéder au retrait de la délibération du 30 mars 2004 désignant M<sup>me</sup> Maryse Théault en qualité de déléguée suppléante à la demande du contrôle de légalité de la sous-préfecture.

### C.L.S.H. : création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, pour la directrice du Centre de loisirs qui a été admise au 3<sup>e</sup> concours d'adjoint territorial d'animation.

### Approbation de la convention avec la compagnie Sun of Shade

Le conseil approuve, à l'unanimité moins une abstention, le projet de convention présentée par l'association dénommée la Compagnie Sun Of Shade s'engageant à fournir un intervenant dans le cadre d'un stage de danse hip hop pour la période du 19 au 23 juillet 2004, soit 2 heures par jour/5 jours, pour un montant de 1 200 € H.T. pour 10 heures de cours et autorise M. le maire à signer ladite convention.

### Centre Local d'Animation Jeunesse :

#### - Création d'une régie de recette

Le conseil vu l'avis conforme du comptable en date du 2 juillet 2004, considérant qu'il convient de créer une régie de recettes pour encaisser les recettes liées aux adhésions et activités diverses du C.L.A.J., décide, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué auprès de la mairie de Chanteloup-en-Brie une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions et des activités diverses du Centre local d'animation jeunesse.

**Article 2** : Cette régie est installée en mairie.

**Article 3** : Le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 € par mois.

**Article 4** : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

**Article 5** : Le régisseur sera désigné par le maire, sur avis conforme du comptable.

**Article 6** : Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité fixée à 110 €

#### - Adhésions 2004

Le conseil adopte le principe d'une adhésion de 5 € par mois, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2004, dont le règlement, payable en début de période, s'effectuera de la façon suivante :

- 5 € pour le mois de septembre 2004 ;
- 15 € pour le quatrième trimestre 2004.

#### - Tarifs 2004

Le conseil approuve, à l'unanimité, les propositions d'activités organisées par le C.L.A.J. durant les congés scolaires 2004 pour les jeunes de 12-18 ans ainsi que les tarifs indiqués ci-dessous :

- **TENNIS** : du 5 juillet au 28 août, les lundis, mercredis et vendredis, pour les 12-18 ans, pour un coût par participant de 15 € de 9 à 11 heures, pour l'ensemble de la période ;
- **Stage de HIP-HOP** : du 19 au 23 juillet, de 10 à 12 heures, ouvert en priorité aux 12-18 ans, pour un coût par participant de 30 €

A noter que si aucune inscription dans cette tranche d'âge

(Suite page 7)

n'est enregistrée, il y aura possibilité de l'ouvrir aux enfants entre 10 et 12 ans, inscrits au Centre de loisirs ;

- achat de 50 places de **cinéma** par le C.L.A.J., au prix de 6 € pour être mises à la disposition des adolescents au prix à 2 € la place ;
- achat de 50 places de **laser quest** par le C.L.A.J. au prix de 9 € pour être mises à la disposition des adolescents, au prix de 5 € la place.

#### **Approbation de l'avenant au contrat de cession de la Compagnie Thymélé du 1<sup>er</sup>/10/2003**

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant au contrat de cession présenté par la compagnie THYMÉLÉ destiné, conformément à ce qui avait été convenu entre « les parties », dans l'article 5 du contrat de cession daté du 1<sup>er</sup>/10/2003, à fixer le prix des représentations du spectacle « Les nouveaux tréteaux » / « Le théâtre de Jessie », dont le montant s'élève à 288 € par représentation soit un total de 576 € somme non assujettie à la TVA selon l'article 293 B du Code général des Impôts et autorise M. le maire à signer ladite convention.

#### **Examen et avis sur le rapport du délégataire du service public de l'exploitation du réseau d'assainissement**

Le conseil émet, à l'unanimité moins une abstention, un avis favorable avec des réserves les rapports techniques et financiers de la SAUR FRANCE et demande au fermier de se rapprocher des services de la commune ou de ceux désignés par elle afin que l'ensemble des erreurs, confusions, manques de renseignement soit repris afin de permettre une présentation respectant les textes pour l'année 2004 et garantissant à la collectivité l'accès à la prime Aquex.

#### **Marché de fourniture de prestations de restauration scolaire**

Le conseil considérant la procédure infructueuse puisqu'une seule entreprise avait répondu à cet appel d'offre, la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juin 2004 a décidé de ne pas donner suite à la procédure engagée pour mise en concurrence insuffisante, décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 30 mars 2004 lançant la procédure ci-dessus ;
- entend et donne un avis favorable à la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres qui a lancé un nouvel appel d'offre, au titre des marchés passés selon la procédure adaptée, conformément à l'arrêté n° 2004.05.26, en date du 2 juin 2004, précisant les modalités de publicité qui a permis de réduire les délais.

#### **Informations diverses :**

##### **TRANSPORTS**

M. le maire confirme au conseil l'augmentation des services rendus à la population au niveau des transports :

- La ligne 42, liaison Gare de Lagny-sur-Marne/centre commercial du val d'Europe, va desservir Chanteloup-en-Brie avec une fréquence d'un car toutes les 20 mn et un arrêt à la mairie.
- La ligne 22, liaison Chanteloup-en-Brie/R.E.R. de Bussy-Saint-George, sera également modifiée. Elle partira de l'Orée-du-Bois en direction de Bussy, avec une fréquence plus importante et le dernier horaire du soir sera retardé.
- Doublement les cars scolaires en direction du collège des 4-Arpents.

##### **Aménagement de la ferme du Pavillon**

M. le maire rappelle que d'importantes difficultés ont été rencontrées avec certaines entreprises qui ont retardé le chantier. Néanmoins le Centre de loisirs avance bien et il estime que les locaux seront terminés pour la rentrée scolaire.

Les locaux pour les « Aînés » et les « Jeunes » ont été remis hier à la commune, bien que certaines réserves ne soient pas encore levées.

Inauguration le samedi 18 septembre dans le cadre de la fête du Patrimoine couplée avec les festivités de Marne-et-Gondoire. Participation de la Communauté de communes à hauteur de 50 % pour les frais de réception.

##### **Petite enfance**

M. le maire informe les élus qu'il a été reçu hier, avec son adjointe chargée de l'enfance, et M<sup>me</sup> Chauvet, directrice de la halte-garderie, par le Président du Conseil général et le Conseiller général du canton.

La nouvelle assemblée a décidé de faire beaucoup plus d'efforts en direction de la petite enfance lors du prochain budget 2005. Une récente décision modificative a déjà augmenté l'effort du Conseil général de 10 % pour l'année 2004.

Le Président et ses collaborateurs vont se rapprocher de la directrice de la DDASSMA pour examiner le dossier de Chanteloup-en-Brie en vue de dégager des perspectives favorables pour l'association.

M. le maire remercie le président du Conseil général pour le très bon accueil qu'il leur a réservé et pense que les problèmes de la petite enfance devraient évoluer d'une façon satisfaisante et pérenne.

##### **Plan Local d'Urbanisme**

M. le maire rappelle que l'enquête publique s'est terminée le 3 juillet dernier. Une vingtaine de personnes est venue inscrire des observations sur le registre.

L'association « Le Réveil de Chanteloup-en-Brie » avait invité toute la population à venir manifester auprès du Commissaire-Enquêteur.

L'essentiel des remarques formulées porte sur le souhait de chacun de garder l'âme du village et de veiller à la sécurité routière.

##### **Travaux d'été**

M. Oulés informe le conseil que les travaux prévus aux écoles (réfection de la cour élémentaire – réfection du préau et du mur Nord-Ouest de la maternelle) pour lesquels des demandes de subvention (D.G.E. et Fonds ECOLE) ont été sollicitées ne pourront être réalisés au cours de cet été. En effet, mis à part le Fonds ECOLE, aucune subvention n'a encore été attribuée à la commune.

Le coût total des travaux, 50 304,30 €H.T., ne peut être supporté par les finances communales sans l'obtention desdites subventions.

M. Oulés regrette que cette forme de désengagement de l'État pénalise les collectivités dans leurs projets de réhabilitation des bâtiments communaux.

Seul les travaux qui peuvent être effectués par les agents municipaux seront exécutés : peinture des couloirs de l'école maternelle et travaux d'entretien et de remise en état des locaux et matériels scolaires.

LE MAIRE.

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2004

### Approbation et signature des comptes-rendus des conseils municipaux des 30 mars, 4 juin et 2 juillet 2004

Les élus approuvent et signent lesdits comptes-rendus après avoir pris acte de deux demandes de rectifications demandées par M<sup>me</sup> Chevalier :

- l'une portant sur le conseil du 30 mars où elle avait voté contre la décision de déposer un dossier de demande de subvention D.G.E. concernant le projet de travaux de création d'un local pour bureaux administratifs, alors qu'il a été indiqué qu'elle s'était abstenue .
- l'autre portant sur le conseil du 4 juin où elle s'était abstenue pour l'élection du délégué à la « Vie associative » et du délégué à « l'Insertion et à l'Emploi », alors qu'il est indiqué qu'elle avait voté contre.

### Communauté de communes Marne-et-Gondoire :

#### ▪ Adhésion de quatre nouvelles communes

Le conseil municipal, à la majorité, moins deux abstentions, refuse, dans l'immédiat et dans l'état actuel des éléments dont il dispose, l'adhésion des communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Pomponne et Carnetin ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour :

- aucune étude financière nouvelle ;
- aucune projection budgétaire à court, moyen et long terme ;
- aucune étude d'impact sur l'exercice des compétences de la C.C.M.G. déjà acquises ;
- aucune note sur l'accroissement du personnel nécessaire pour faire face à ces adhésions ;
- aucune étude économique et géographique du fonctionnement de la Communauté de communes élargie ;
- aucun projet commun défini

### N'ONT ÉTÉ SOUMIS AU DÉBAT DÉMOCRATIQUE ;

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise des coûts de fonctionnement des investissements engagés ne sont pas appréhendés de façon suffisamment précise.

#### ▪ Extension des compétences en vue de la transformation en Communauté d'agglomération

Le conseil refuse, dans l'immédiat et dans l'état actuel des éléments dont il dispose, l'adhésion des communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Pomponne et Carnetin.

### Sécheresse : Saisine du médiateur de la République et recours gracieux

Le conseil, à l'unanimité :

- **S'ÉTONNE et DÉPLORE** que la commune de Chanteloup-en-Brie n'ait pas été reconnue et déclarée en « état de catastrophe naturelle ».
- **DÉCIDE** de saisir le Médiateur de la République afin de procéder à une révision de l'arrêté sus-visé en vue d'une reconnaissance de la commune de Chanteloup-en-Brie en « état de catastrophe naturelle ».
- **SOLLICITE** le recours gracieux contre l'arrêté interministériel en date du 25 août 2004 (J.O. du 26/08/2004) auprès du Ministère de l'intérieur, de sécurité intérieure et des libertés locales.

Considérant que :

- la commune de Chanteloup-en-Brie, dans les mêmes circonstances et les mêmes conditions, a été déclarée par arrê-

tés interministériels, en 1996 et 1999, « commune sinistrée pour cause de sécheresse » ;

- des communes limitrophes de Chanteloup-en-Brie : Montevrain et Lagny-sur-Marne et d'autres du canton, ont été déclarées sinistrées dans l'arrêté sus-visé « en état de catastrophe naturelle », alors qu'elles sont situées sur le même terrain géologique et soumises aux mêmes conditions météorologiques que la commune de Chanteloup-en-Brie qui n'a pas été retenue ;

M. le maire comprend que cette situation suscite des interrogations et des mécontentements parmi les administrés qui perçoivent cette absence de lisibilité des critères comme une mesure discriminatoire

#### ▪ Informations du Maire :

##### ○ Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : bilan financier

M. le maire rappelle au conseil que, dans le cadre de la préparation du budget 2004, le concours d'un bureau d'étude indépendant pour contrôler le bilan financier de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre, avait été budgété.

M. le maire indique qu'il a reçu de l'EPAMarne le dossier de réalisation de ladite Z.A.C. et qu'il s'est entouré du cabinet MP Conseil pour effectuer une analyse du dossier.

Cette étude a permis de constater un certain nombre de manques ou d'imprécisions, qui empêche une compréhension claire, en particulier du bilan, de la part de l'établissement public qui ne permet pas d'apprécier concrètement le bilan financier.

Néanmoins au vu des éléments fournis, il semblerait qu'il y ait un différentiel de l'ordre de deux millions d'euros.

M. le maire indique qu'il a rencontré le directeur d'aménagement de l'EPAMarne pour lui remettre l'analyse effectuée par le cabinet MP Conseil et lui a demandé un nouveau rendez-vous dans le courant du mois d'octobre afin qu'il réponde aux questions posées dans l'étude.

Par ailleurs, il s'avère que les 500 logements annoncés pour la Z.A.C. génèreraient beaucoup plus que les 3 500 habitants prévus initialement au schéma directeur local.

M. le maire précise qu'il conviendra donc d'être très attentif. Toutes les questions en suspens seront revues et négociées dans le courant d'octobre entre les élus, l'établissement public et le cabinet conseil.

M. le maire estime, tout comme l'étude l'indique, que la réalisation du deuxième groupe scolaire, la P.M.I., l'extension de la mairie et de l'atelier municipal devraient être financés par les participations pour équipements publics de la Z.A.C., en complément des subventions possibles.

##### ○ Contournement de Chanteloup-en-Brie par la R.D. 5

M. le maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de la future voie de contournement de Chanteloup-en-Brie, R.D. 55, démarreront entre 2005/2008, sous réserve que les finances de l'État et de la Région soient au rendez-vous. La première tranche débutera sur notre commune.

M. le maire indique qu'à l'occasion d'une rencontre avec les responsables de l'EPAMarne, il en a profité pour évoquer les problèmes :

- de protection phonique pour les 7/8 riverains de la Gondoire concernés ;
- de la remise en état des entrées de champs ;

(Suite page 9)



- de la sécurité des riverains de la « Petite Jonchère », conformément aux pétitions qui ont été déposées à l'occasion des enquêtes publiques (Z.A.C. et P.L.U.) desdits riverains et de la direction de la maison de retraite de Fontenelle.

M. le maire indique que l'enveloppe financière pour la réalisation de cette voie s'élève à 8 100 000 €

o **Rapports du commissaire-enquêteur sur les enquêtes publiques :**

❖ **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

M. le maire informe le conseil que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme assorti des réserves suivantes. Si l'une ou l'autre de ces réserves n'était pas respectée, son avis devrait être considéré comme défavorable :

1. Prendre en compte les remarques des services associés ou justifier la position de la commune ;
2. Exclure des espaces boisés classés de la zone N1, les habitations occupées ou en cours de restauration ;
3. Revoir l'implantation de la zone Ab ;
4. S'assurer que le règlement tel que rédigé exclu sans ambiguïté les installations classées SEVESO.

❖ **Déclarations d'utilité publique des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre**

M. le maire informe le conseil que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un immeuble nécessaire à la maîtrise foncière par l'EPAMarne de l'ensemble des terrains de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre assorti des réserves. Si l'une ou l'autre de ces réserves n'était pas respectée, son avis devrait être considéré comme défavorable :

1. La procédure d'expropriation ne sera utilisée qu'en ultime recours après avoir entamé et mené des démarches amiables avec le propriétaire et seulement si celles-ci n'ont pu aboutir dans un délai compatible avec la fin des aménagements.
2. Le plan d'aménagement de ce secteur de la Z.A.C. sera conçu de manière à permettre, dans des conditions acceptables, le maintien le plus longtemps possible de la construction existante et son utilisation par son propriétaire actuel en maison d'habitation principale.

M. le maire indique que le maintien de cet immeuble, en l'état actuel, ne pose pas de problème. Il sera possible de contourner ladite propriété pour l'aménagement de la zone d'activité.

o **Travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe**

M. le maire indique au conseil qu'il a reçu une lettre de l'Établissement public l'informant que les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe démarreront en novembre 2004. La voie nouvelle sera mise en circulation au printemps 2005.

o **Rentrée scolaire**

M<sup>me</sup> Théault informe le conseil que la rentrée scolaire 2004/2005 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le groupe scolaire du Loupiot accueille cette année 259 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

**En maternelle** : 111 élèves sont répartis en quatre classes dont la direction est assurée par M<sup>me</sup> Marie-Anne Sanesteban.

**Petite section** : 28 élèves avec M. Pierre Agostini.

**Petite et moyenne section** : 26 élèves avec M<sup>me</sup> Nadine Frish.

**Moyenne et grande section** : 27 élèves avec M<sup>lle</sup> Sandra Colliau.

**Grande section** : 30 élèves avec M<sup>me</sup> Marie-Anne Sanesteban.

L'effectif des ATSEM est de deux agents à temps plein et d'un agent à mi-temps, présent le matin.

**Achat de mobiliers :**

- Coin jeu dans la classe de Mme Frish en maternelle ;
- 10 couchettes.

**En élémentaire** : 148 élèves sont répartis en six classes dont la direction est assurée par M<sup>me</sup> Catherine Ponthieux.

**CP** : 24 élèves avec M<sup>me</sup> Catherine Ponthieux.

**CP – CE1** : 22 élèves avec M<sup>me</sup> Sophie Bourdin.

**CE1** : 25 élèves avec M<sup>mes</sup> Anne-Sophie Illien et Caroline Denis (chaque institutrice enseignant dans des matières bien distinctes).

**CE2** : 25 élèves avec M<sup>me</sup> Sylvie Goncalves.

**CE2 – CM1** : 22 élèves avec M. Gérard Pateau.

**CM2** : 30 élèves avec M<sup>me</sup> Bernadette Chavassieux.

**Piscine** : Reprise de l'activité piscine pour la classe élémentaire pour deux trimestres, soit du 8 février au 21 juin.

**Anglais** : Les classes de CM1 et CM2 bénéficieront de cours d'anglais à partir du mois d'octobre.

**L'étude** : Une étude surveillée pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 sera mise en place par la Caisse des écoles à partir du 27 septembre.

**Achat de matériel :**

- Renouvellement de tables et de chaises pour la classe de M. Pateau.

**Salle informatique :**

- 15 PC équipés d'Internet ont été installés par courant porteur.
- Ce matériel est à la disposition des deux écoles et du Centre de loisirs.

**Projet :**

Une classe de découverte « environnement » est envisagée avec l'association Environ'hôte de Mame-et-Gondouire :

- une semaine par demi-journée le matin pour les CP et CP CE1 ;
- une semaine en mai pour la classe de CE1.

M<sup>me</sup> Théault indique au conseil que la classe de découverte au Grand-Bornand (CE1 –CE2) a été une réussite ainsi que les deux jours en Normandie pour les CM1 et CM2.

o **Centre de loisirs : bilan de l'été**

M<sup>me</sup> Théault informe le conseil et dresse un bilan sur :

- L'échange Chanteloup / Lespinasse : Huit enfants de Lespinasse et deux accompagnateurs sont venus à Chanteloup-en-Brie une semaine durant les vacances de Pâques. Six Chanteloupiens et un accompagnateur sont partis à Lespinasse une semaine en Juillet.

L'hébergement s'est fait dans les familles et les séjours ont été très appréciés.

Ce projet peut être reconductible pour l'été 2005 avec un séjour plus long.

- La fréquentation du Centre de loisirs pour juillet a été en moyenne de 29 enfants et de 26 enfants au mois d'août.

Comme chaque année, la fréquentation est plus importante du 1<sup>er</sup> au 15 juillet et à partir du 15 août.

- Distractions : différentes sorties ont été organisées (mer de sable, cinéma, etc.). Les enfants ont profité de la piscine du centre aéré de Champigny-sur-Marne. Le temps n'ayant pas été particulièrement clément cet été, certaines activités notamment dans la nature ou les bois ont dû être déprogrammées en raison de l'état boueux des champs et des bois et du chantier de nettoyage.

M<sup>me</sup> Théault regrette que la directrice du Centre de loisirs soit trop souvent confrontée à des problèmes d'inscriptions et d'an-

nulations qui ne sont pas effectuées dans les délais impartis, ainsi que des difficultés pour le règlement des factures.

M<sup>me</sup> Théault se fait la porte-parole de l'équipe d'animation ainsi que des enfants qui attendent, avec impatience, l'ouverture du nouveau Centre dans la ferme du Pavillon.

#### **Goûters :**

Sollicitée sur la qualité des goûters donnés aux enfants du Centre de loisirs, contestée par certains, M<sup>me</sup> Théault indique au conseil que le choix a été fait d'abandonner les goûters fournis par la Société Avenance. En ce qui concerne le choix et la qualité des goûters servis aux enfants, il s'agit surtout d'appréciations individuelles.

En son nom, en celui de l'équipe d'animation et de la commission de restauration, elle indique que, personnellement, elle préfère donner aux enfants du pain avec du chocolat, du fromage, de la confiture, par exemple, plutôt que des gâteaux industriels, afin de limiter la quantité de graisse et de sucre dont sont saturés ces produits. Et ce, pour un meilleur équilibre alimentaire des enfants.

Un programme de goûters différents a été mis au point sur quinze jours afin de répondre au mieux aux besoins nutritionnels et aux goûts des enfants.

#### **Accompagnement des enfants aux activités culturelles et sportives :**

M<sup>me</sup> Théault indique au conseil qu'il est devenu impossible pour les animateurs du Centre de loisirs d'accompagner les enfants aux différentes activités culturelles et sportives.

En effet, pour des raisons d'encadrement et de sécurité, il n'est plus possible d'accompagner et d'aller rechercher les enfants à tout moment. Par ailleurs, les animateurs du Centre de loisirs ont un programme pédagogique qui leur est imposé et qu'ils doivent respecter. Ce qui n'est pas réalisable si un ou deux animateurs doivent s'absenter à tout moment pour accompagner ou aller rechercher les enfants, au judo, à la musique, etc.

Le conseil invite les parents à s'organiser entre eux ou à mettre en place une structure de personnes volontaires pour encadrer les déplacements de ces enfants. Bien entendu, une décharge des parents est indispensable.

#### **o C.L.A.J. : bilan de l'été**

M. Tenga informe le conseil que les activités prévues, avant et après l'arrivée de l'animateur, se sont bien déroulées.

Animations avec encadrement :

- Hip-hop : sept ados ont participé au stage d'une semaine pour une participation financière de 30 €
- Tennis : quinze adolescents ont participé au stage de dix-sept jours, répartis entre les mois de juillet et d'août, pour une participation financière de 15 €

Animations libres : 23 places de cinéma ont été vendues et 8 places de laser quest. Les places restantes seront mises gratuitement à la disposition des adhérents du C.L.A.J.

Ouverture du C.L.A.J. à partir du 12 août :

- très fort engouement au départ 39 jeunes de moins de 14 ans et 28 ados entre 15 et 18 ans ont fréquenté le C.L.A.J. ;

- début septembre, le démarrage a été plus difficile car il correspondait avec la rentrée scolaire. Huit ados sont actuellement inscrits, quatre filles et quatre garçons. La contrainte étant de 12 enfants par animateur.

M. Tenga indique :

- qu'une réunion avec les animateurs et les jeunes est prévue afin de leur expliquer la raison pour laquelle il leur est demandé une cotisation de 5 € par mois ;
- qu'un projet de règlement intérieur est en cours de réalisation qui sera envoyé aux parents avec une lettre explicative.

M. Tenga pense qu'il faut laisser les choses se mettre en place au niveau des élus, des animateurs, des parents et des jeunes.

Il indique que l'objectif du C.L.A.J. est de faire en sorte que les jeunes s'investissent sur des projets et ne soient pas uniquement présents pour consommer.

#### **o Z.A.C. du Village**

M. le maire informe le conseil que dans le cadre d'une opération commerciale G.D.F. va amener le gaz dans les rues Fabre-d'Églantine, des Semailles et de l'Angélys.

Les Chanteloupiens intéressés pourront demander leur branchement.

#### **o Les travaux de l'été**

M. Oulés informe le conseil que bien que la mairie n'ait toujours pas reçu l'arrêté d'attribution de la subvention D.G.E. mais uniquement un accusé réception stipulant que le dossier était complet, les travaux de réfection de la cour de l'école ont été réalisés pour des problèmes de sécurité.

En ce qui concerne les autres travaux, il convient d'attendre la décision d'attribution de la subvention.

Les problèmes d'infiltration d'eau au niveau de l'école maternelle sont en voie d'être résolus. L'étanchéité de la toiture a été entièrement refaite. Une autre difficulté est apparue qu'il convient de résoudre rapidement concernant le remplacement de la planche de rive au niveau du logement de fonction qui résoudra d'importants problèmes d'humidité.

M. Oulés pense que les agents communaux ont enfin réussi à éliminer les problèmes d'odeurs au groupe scolaire en remplaçant tous les siphons des canalisations.

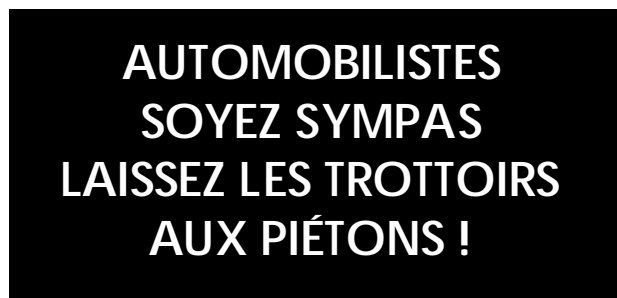
En ce qui concerne l'installation des feux tricolores, M. Oulés indique que les travaux ont commencé et qu'ils seront terminés avant la fin du mois. Le passage surélevé est en cours de réalisation.

#### **o Avancement des travaux de la Ferme du Pavillon**

M. Oulés informe le conseil que la dernière visite du chantier ne laisse pas présager une ouverture prochaine. En effet, un certain nombre de malfaçons ont été constatées. Le Centre de loisirs ne pourra pas être ouvert avant que tous les problèmes ne soient résolus.

Il précise qu'il y a certaines procédures à respecter notamment avec les entreprises.

LE MAIRE.



# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2004

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2004

M. le maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2004.

Aucune observation n'étant formulée, les élus approuvent et signent ledit compte-rendu.

### FINANCES :

#### ▪ Décision modificative

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 3-2004 telle que présentée ci-après :

### ➤ FONCTIONNEMENT :

o Recettes :	+16 867 €
▪ Chapitre 70 - Produits des services :	+ 8 646 €
• Compte 70 681 Redevances assainissement	+ 4 404 €
• Compte 7 088 Autres produits activités annexes	+ 4 242 €
▪ Chapitre 77 - Produits exceptionnels	+ 4 155 €
• Compte 7 713 Libéralités reçues	+ 3 455 €
• Compte 773 Mandats annulés	+ 700 €
▪ Chapitre 79 - Transfert de charges	+ 4 066 €
• Compte 7 911 Indemnités de sinistres	+ 4 066 €
o Dépenses :	+16 867 €
▪ Chapitre 11 - Charges à caractère général	+10 067 €
• Compte 60 612 Électricité	+ 4 000 €
• Compte 617 Étude et recherches	+ 5 000 €
• Compte 6 188 Autres frais divers	+ 67 €
• Compte 60 622 Carburants + 1 000 €	+ 1 000 €
▪ Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+ 400 €
• Compte 654 Pertes sur créances	+ 400 €
▪ Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	+ 1 400 €
• Compte 6 711 Intérêts moratoires	+ 1 000 €
• Compte 673 Titres annulés + 400 €	+ 400 €
▪ Chapitre 12 - Charges de personnel	+ 5 000 €
• Compte 6 411 Personnel titulaire	+ 5 000 €

### ➤ INVESTISSEMENT :

o Dépenses :	
▪ Compte 2 138 Autres constructions	+ 2 000 €
▪ Compte 21 568 Autres matériel et outillage d'incendie	+ 1 000 €
▪ Compte 2 183 Matériel de bureau et informatique	+13 000 €
▪ Compte 2 184 Mobilier	+45 000 €
▪ Compte 2 188 Autres	+45 000 €
	<b>+ 106 000 €</b>
▪ Compte 2 135 Installations générales	- 93 000 €
▪ Compte 2 152 Installations de voirie	- 2 000 €
▪ Compte 21 783 Matériel de bureau et informatique	- 11 000 €
	<b>- 106 000 €</b>

#### ▪ Tarifs municipaux 2005

Le conseil vote, à l'unanimité moins une voix contre et une abstention :

➤ **Tarifs de la cantine et des tarifs périscolaires :** Augmentation dégressive moyenne de moins de 2 % sauf sur la tranche inférieure à 1 067 € qui ne change pas. Soit une augmentation inférieure à 2 % préconisée par l'arrêté du 10 juin 2004 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

➤ **Tarifs divers :** Le conseil vote, à l'unanimité moins une voix contre, une augmentation de 2 % des tarifs ci-après, excepté pour les tarifs concernant le service culturel.

#### ▪ Salle des fêtes

	2004	2005
- Extérieurs été	608	620
- Extérieurs hiver	670	683
- Habitants de Chanteloup été	259	264
- Habitants de Chanteloup hiver	290	296

▪ Cimetière		
- 15 ans	120	122
- 30 ans	180	184
- 50 ans	300	306
- 99 ans	1 700	1 734
▪ Taxe appareils de jeux, tarif inchangé		42
▪ Taxe locale d'équipement : 4 %, tarif inchangé		
▪ Droits de place : 2,15 €/le mètre linéaire		
▪ Locations diverses		
- Vaisselle : le couvert	0,80	0,82
- Tables	1,00	1,02
- Chaises	0,50	0,51
▪ Divers		
- Photocopie A4 Recto	0,20	0,20
- Photocopie A4 Recto/Verso	0,30	0,31
- Photocopie A3 Recto	0,35	0,36
- Photocopies A3 Recto/Verso	0,40	0,41
- Fax : la feuille	0,50	0,51
▪ Tarifs pour manifestations culturelles organisées par le service communal de la culture et des loisirs		

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs du service communal de la culture et des loisirs pour l'année 2005.

	Chanteloup-en-Brie		Hors Chanteloup-en-Brie	
	A l'année	Au trimestre	A l'année	Au trimestre
<b>MUSIQUE</b>				
1 heure de solfège				
+ 30 mn instrument	360	120	450	150
1 heure de solfège				
+ 45 mn instrument	420	140	515	172
1 heure de solfège				
+ 1 h instrument	635	212	735	245
<b>CHANT</b>				
30 mn	369	123	465	155
45 mn	555	185	645	215
<b>MINI SCHOLL</b>				
3 niveaux	135	45	150	50
<b>THÉÂTRE</b>				
Enfants/ados 1 heure	129	43	144	48
Enfants ados/adultes 1 h 30	171	57	186	62
<b>ARTS PLASTIQUES</b>				
Enfants 5-7 ans 1 heure	106	35	116	39
Ados 7-11 ans 1 h 30	158	53	174	58
Ados 11-15 ans 1 h 30	158	53	174	58
<b>POTERIE</b>				
Enfants 4-10 ans	123	41	135	45
Ados	171	57	186	62
Adultes 2 heures	332	111	342	114
<b>SCULPTURE</b>				
Adultes 2 heures	332	111	342	114
<b>AQUARELLE</b>				
Enfants 4-10 ans	123	41	135	45
Ados	171	57	186	62
Adultes 2 heures	332	111	342	114
Adultes 2 h 30	327	109	357	119
<b>TAI CHI CHUAN</b>				
1 h 15	153	51	168	56
<b>DANSE CONTEMPORAINE</b>				
45 mn	87	29	110	37
1 heure	111	37	127	43
<b>GYMNASTIQUE ADULTE</b>				
1 heure	105	35	123	41
1 h 30	135	45	155	52
2 x 1 heure	165	55	185	62
1 h 30 + 1 heure	183	61	200	67

- ✓ **Boissons :**
  - ½ bouteille d'eau minérale.....1 €
  - Verre de jus d'orange.....1 €
  - Canette de sodas divers.....1 €
  - Canette de cola divers.....1,20 €
  - Canette de bière.....2 €
  - Café, thé, etc.....0,50 €
  - Champagne (la coupe).....3 €
  - Champagne (la bouteille).....15 €
- ✓ **Expositions diverses : peinture, sculpture, photos, etc.**
  - Coût pour les exposants.....30 €
  - Vente de programmes .....1 €
- ✓ **Manifestations diverses : concert, spectacle, théâtre, etc.**
  - Entrée – petit concert dans l'église par exemple...3 €
  - Entrée – manifestations diverses.....6 €
  - Vente des programmes .....1 €
- ✓ **Location de tables.....8 €**
- **Stages arts plastiques ou autres : Tarifs 2005 pour quatre jours**
  - **34 euros pour les enfants résidant à Chanteloup-en-Brie ;**
  - **39 euros pour les enfants résidants hors commune.**
  - Ces stages ne pourront être organisés que dans la mesure où huit élèves minimums se seront inscrits.
  - Les règlements devront être effectués lors des inscriptions audits stages.
- **Tarif exposition de peinture et de sculpture :**  
Le conseil décide, à l'unanimité, que le coût demandé aux participants à l'exposition de peinture et de sculpture organisée par le Service communal de la culture et des loisirs, qui se déroulera du 11 mars au 20 mars 2005, s'élèvera à 30 €.

■ **BOIS DE CHIGNY : Exercice de droit de priorité**  
Le conseil renonce, à l'unanimité, à se porter acquéreur des terrains que l'État (Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer) envisage de céder au profit de la Région d'Ile-de-France, représentant un ensemble immobilier sis à Chanteloup-en-Brie et à Montévrain, dénommé « Bois de Chigny, d'une contenance totale de 58 ha 11 a 98 ca, compris dans le périmètre régional d'intervention foncière de Mame-et-Gondaire.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

■ **Avis sur demande d'autorisation d'exploiter par la SARL Laser Performance**

Le conseil donne, à l'unanimité moins une voix contre, un avis favorable à la demande présentée par la SARL Laser Performance à l'effet d'être autorisée à exploiter des activités de collecte et traitement de cartouches d'imprimantes, station de transit (capacité maximale annuelle : 13 tonnes de cartouches de toner) à Montévrain, Z.A.C. DE Montévrain – Val d'Europe, parcelle H 1.2., faisant actuellement l'objet d'une enquête publique.

■ **Convention avec la Fédération Léo Lagrange pour formation de personnel**

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer une convention avec la Fédération Léon Lagrange pour une formation au B.A.F.D. (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) pour un agent d'animation, pour un montant de 605 €.

■ **Convention d'audit avec MP Conseil**

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer la convention d'audit avec le cabinet MP Conseil pour l'analyse du dossier de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre créée par l'EPAMame sur le territoire de la commune, pour un montant de 4 600 € H.T.

■ **Personnel communal : contrats d'assurances des risques statutaires**  
Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre une délibération chargeant le Centre de gestion 77 de souscrire pour son compte des conventions d'assurances agréées et autorise M. le maire à signer les conventions en résultant.

Le conseil décide, à l'unanimité, de lancer un marché d'appel d'offres auprès d'assureurs couvrant lesdits risques.

■ **Convention de partenariat avec l'association Thymélé**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat de cession signé avec la compagnie THYMÉLÉ pour un montant forfaitaire mensuel de 1 391 € pour la création et autorise M. le maire à signer ledit contrat de cession.

■ **Contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux à la Maison de la Petite Enfance**

Le conseil retient, à l'unanimité, la candidature de L'ATELIER, F. Dayot/A. Spaletti, pour réaliser une étude permettant de définir les travaux à réaliser ainsi que le coût desdits travaux suivant le rapport qui sera présenté par le médecin du service vétérinaire chargé d'établir un diagnostic.

■ **Convention avec la ville de Lagny-sur-Marne pour la restauration scolaire**

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer la convention « restauration scolaire » pour les enfants scolarisés en CLIS à Lagny-sur-Marne.

■ **Petite enfance : avenant pour report de paiement**

Le conseil décide de retirer ce point à l'ordre du jour faute d'avoir reçu les éléments nécessaires à l'examen de ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

■ **C.L.A.J. : Approbation de la convention avec la compagnie Sun Of Shade**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention présentée par l'association dénommée Compagnie Sun Of Shade, pour un montant de 400 € H.T., et autorise M. le maire à signer ladite convention qui permettra aux jeunes adhérents du C.L.A.J. de bénéficier gratuitement de ce stage de hip hop, pour 9 heures de cours, les 25, 27 et 29 octobre 2004.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

■ **C.C.M.G. : coordination formation musicale**

M<sup>me</sup> Bernadat informe le conseil qu'une étude lancée et rémunérée par la Communauté de communes Mame-et-Gondaire et le Conseil général va être effectuée dans chaque commune pour faire un état des lieux qui va durer six mois. Une réunion sur ce dossier va avoir lieu lundi prochain à Chanteloup.

■ **C.C.M.G. : élargissement de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération**

M. le maire informe l'assemblée que la majorité des communes ayant approuvé l'extension des compétences de la Communauté de communes en vue de sa transformation en Communauté d'agglomération avec l'adhésion des quatre nouvelles communes de Carnetin, Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Dampmart, le conseil sera à nouveau reconsulté avant la fin de l'année pour entériner l'élargissement et les transferts de compétences.

■ **Emploi-jeune : formation « urbanisme »**

M. le maire informe le conseil que le contrat « emploi-jeune » va arriver à son terme. Le bureau municipal envisage de faire suivre une formation « urbanisme » à cet agent en vue de permettre son recrutement dans la fonction publique territoriale et de prévoir la succession d'un agent à l'approche de la retraite.

LE MAIRE.



**RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS  
DES RÉUNIONS DES BUREAUX ET DES CONSEILS  
COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE**



[www.marneetgondaire.fr](http://www.marneetgondaire.fr)

Département
<b>SEINE-ET-MARNE</b>
Canton
<b>THORIGNY-SUR-MARNE</b>
Commune
<b>CHANTELOUP-EN-BRIE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
SUR LES TROTTOIRS ET LES ESPACES VERTS**

Nous, maire de la commune de Chanteloup-en-Brie ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2213.1A L. 2213.6 ;

VU le nouveau du Code de la route et ses décrets subséquents, article R 417-1 à 417-13 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du livre I - 4<sup>e</sup> partie ;

VU l'arrêté du maire n° 92-07, portant sur la réglementation du stationnement : avenue de la Jonchère, avenue du Bois-de-Chigny, route de la Ferme-du-Pavillon et route du Moulin-Boucier ;

CONSIDÉRANT que la commune a réalisé largement le nombre de places de stationnement par logement prévu au Code de l'urbanisme dans chaque opération immobilière ;

CONSIDÉRANT que chaque maison individuelle comprend obligatoirement le stationnement de deux véhicules dans chaque propriété, l'un couvert, l'autre découvert ;

CONSIDÉRANT que des parkings publics ou aménagements supplémentaires ont été réalisés par la commune pour répondre à l'incroisement du nombre de véhicules automobiles ;

CONSIDÉRANT que l'étude réalisée par l'EPAMarne indique clairement un nombre largement supérieur de places de stationnement sur l'ensemble du territoire communal au regard des besoins ;

CONSIDÉRANT que les trottoirs sont réservés exclusivement à la circulation piétonnière ;

CONSIDÉRANT que la constitution des trottoirs ne peut supporter durablement le stationnement des véhicules sans les endommager ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité des piétons et des automobilistes ;

**A R R Ê T É**

Article 1<sup>er</sup> : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du maire n° 92-07.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules automobiles est rigoureusement interdit sur les trottoirs et les espaces verts, excepté aux endroits réservés à cet effet.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront enlevés par les services de la police nationale aux frais des propriétaires.

Article 4 : M. le Directeur départemental de l'équipement ;

M. le Commissaire principal de police de Lagry-sur-Marne ;

M. le Chef de la brigade de gendarmerie de Lagry-sur-Marne ;

M. l'adjoint au maire chargé des travaux de Chanteloup-en-Brie ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, à M. le Sous-Prefet de l'arrondissement de Meaux et à M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Chanteloup-en-Brie, le 21 septembre 2004 et certifié exécutoire suite à sa transmission en sous-préfecture le :

23.09.2004



Le maire,  
Gérard Guillaume.



Département
<b>SEINE-ET-MARNE</b>
Canton
<b>THORIGNY-SUR-MARNE</b>
Commune
<b>CHANTELOUP-EN-BRIE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT  
LIMITATION DE STATIONNEMENT A 15 MINUTES  
SUR LES EMBLACEMENTS RÉSERVÉS AUX COMMERCES**

Nous, maire de la commune de Chanteloup-en-Brie ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2213.1A L. 2213.6 ;

VU le nouveau du Code de la route et ses décrets subséquents, article R 417-1 à 417-13 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du livre I - 4<sup>e</sup> partie ;

VU l'arrêté municipal n° 2004.05.29 interdisant le stationnement des véhicules automobiles sur les trottoirs ;

CONSIDÉRANT l'ouverture récente de commerces et la nécessité de faciliter l'exploitation et le bon fonctionnement desdits commerces ;

CONSIDÉRANT la création et l'aménagement d'emplacements de stationnement par la commune spécialement réservés à la clientèle des commerces ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer une meilleure rotation des véhicules aux abords desdits commerces et d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes ;

CONSIDÉRANT que des parkings publics gratuits sont à la disposition des automobilistes à proximité desdits commerces ;

CONSIDÉRANT que les trottoirs sont réservés exclusivement à la circulation piétonnière ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers ;

**A R R Ê T É**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 septembre 2004, le stationnement sur les emplacements délimités par un MARQUAGE AU SOL BLEU, réservés exclusivement à la clientèle et aux livraisons des commerces, sera limité à 15 minutes, entre 7 heures et 20 heures.

Article 2 : Les véhicules en stationnement ne respectant pas les dispositions ci-dessus seront enlevés par les services de la police nationale aux frais des propriétaires.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et le marquage au sol, conformes au Code de la route, nécessaires à la mise en œuvre des présentes dispositions, seront mis en place.

Article 4 : M. le Directeur départemental de l'équipement ;

M. le Commissaire principal de police de Lagry-sur-Marne ;

M. le Chef de la brigade de gendarmerie de Lagry-sur-Marne ;

M. l'adjoint au maire chargé des travaux de Chanteloup-en-Brie ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, à M. le Sous-Prefet de l'arrondissement de Meaux et à M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Chanteloup-en-Brie, le 21 septembre 2004 et certifié exécutoire suite à sa transmission en sous-préfecture le 23 septembre 2004.



Le maire,  
Gérard Guillaume.



## « ICI A CHANTELOUP, TAXES FONCIÈRES : + 29% »



Voilà ce que l'on a pu voir fleurir sur les panneaux municipaux en ce début septembre. C'est ce qu'ont pu découvrir les habitants de notre commune à la réception de leur avis d'imposition de la taxe foncière. « Découvrir » pour certains seulement, car dans le *Cantu Lupi* n° 139 de mars 2004, nous vous annoncions l'augmentation des trois taxes : foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation, contraints et forcés pour équilibrer la section de fonctionnement du budget communal 2004.

Je me dois donc aujourd'hui de rappeler les causes principales de cette augmentation :

- Des textes de lois de plus en plus contraignants concernant l'encadrement des enfants.
- Le succès de notre Centre de loisirs et de notre Service culturel voit les effectifs grossir. Cela se traduit, bien sûr, par des charges de personnel supplémentaires (elles représentent 53 % de la section de fonctionnement du budget 2004).
- Les nouveaux locaux adaptés au nouvel effectif induiront aussi des charges de fonctionnement supplémentaires : personnel de ménage, produits, électricité, chauffage, téléphone, etc.
- Des textes de lois de plus en plus exigeants en normes de sécurité sur les bâtiments accueillant du public (CLSH, écoles, jeux de plein air, stades, salle de sport...). Nous avons obligation de faire passer des sociétés de contrôle et, bien sûr, il s'en suit inévitablement des travaux car les normes changent chaque année.

Bien entendu, il ne faut pas nier la politique menée par l'équipe municipale qui s'efforce de donner à nos concitoyens un cadre de vie agréable et un certain niveau de services (demandés par la population, d'ailleurs). Si

l'on en croit les remarques souvent formulées (et non par voie d'affiches...) c'est pour cette qualité de vie que l'on choisit de s'installer à Chanteloup...

Tout cela a un coût, bien évidemment. Notre commune a augmenté en population mais ne bénéficie pas pour autant de rentrées financières (recensement de la population en 2005).

Malgré tout, les taux des trois taxes à Chanteloup restent largement en-dessous des taux plafonds départementaux et nationaux.

L'augmentation des taux votés en 2004 a produit 104 193 € (soit 52 €/habitant) de recettes supplémentaires sur le budget.

TAUX	Communaux	Départementaux	Nationaux
Taxe d'habitation	18,08 %	36,83 %	35,05 %
Taxe foncier bâti	27,82 %	56,13 %	44,80 %
Taxe foncier non bâti	57,44 %	111,35 %	106,65 %

Dans cette société de méfiance, voire même de mensonge, il ne faudrait pas croire que ces quelques lignes cherchent à masquer une autre réalité, mais au contraire à vous convaincre du bien-fondé de cette mesure.

Pierrette Munier,  
*Adjointe au Maire,  
chargée des finances.*

## PLEINS FEUX



A l'occasion du renouvellement du marché de l'éclairage public, c'est l'entreprise CEGELEC qui assurera ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Il nous a semblé utile de rappeler le rythme des interventions de contrôle et de réparation.

Le contrat indique qu'une visite totale des installations interviendra tous les trimestres où seront ainsi remplacés les matériels défectueux (ampoules comprises).

Il va de soit que l'entreprise peut revenir pour des dépannages ponctuels. Dans ce cas, il est facturé à la commune le coût de déplacement, éventuellement celui d'une nacelle, des techniciens chargés de son fonction-

nement en sus du matériel changé et du forfait d'intervention exceptionnelle.

Chacun comprendra que nous ne pouvons y faire appel à chaque fois qu'une ampoule est en panne.

Dans ce cas, nous attendons soit la prochaine visite (si elle est proche), soit la défection de plusieurs ampoules sur le territoire communal.

Il va de soit que lorsque une rue entière ou un quartier se trouve plongé dans l'obscurité, nous demandons l'intervention immédiate afin de rétablir l'éclairage public.

Les finances de la commune en dépendent aussi.

Marcel Oulés,  
*Adjoint au maire, responsable des travaux.*

## LES TRAVAUX D'ÉTÉ

### École :



évidente, la cour de récréation de l'école primaire a pu être remise en état.

Dans le même temps, il a été procédé au remplacement de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle.

Dans les bâtiments eux-mêmes, les ouvriers municipaux sont intervenus pour des travaux de rénovation peinture du couloir de l'école maternelle.

Divers travaux de plomberie dans le vide sanitaire dans l'école et dans les bâtiments ont été réalisés afin de mettre fin aux mauvaises odeurs qui, régulièrement, envahissaient les locaux.

### Voirie :

Les travaux annoncés dans le dernier *Cantu Lupi* (pose de feux tricolores à l'angle de l'avenue de la Jonchère et de la route de la Ferme-du-Pavillon) sont en passe d'être

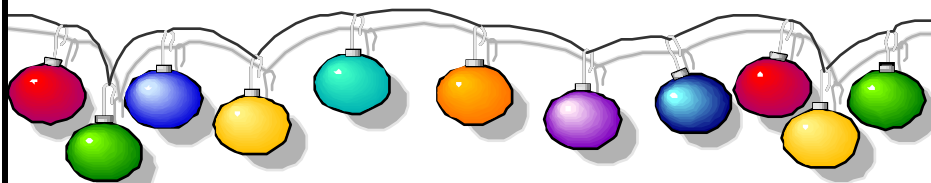
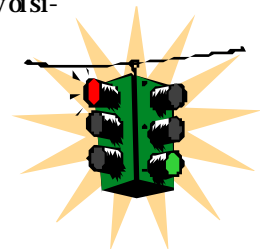
terminés. Les aménagements ainsi réalisés devraient garantir une meilleure sécurité pour la traversée des piétons notamment celles des enfants qui effectuent le trajet école - centre de loisirs. Nous vous rappelons que le stationnement route de la Ferme du Pavillon est maintenant interdit des deux côtés sauf sur les emplacements réservés.

Dans le même esprit d'amélioration du stationnement, cinq places dites « arrêt minute » ont été dessinées pour permettre aux clients des commerces de ne plus stationner de manière contraventionnelle sur les trottoirs et voies publiques. Ces places sont réservées à cet usage sur la tranche horaire 7 heures - 20 heures pendant une période de 15 minutes (arrêté municipal du 06/09/2004). En dehors de ces heures, les riverains peuvent utiliser ces places pour stationner leur véhicule.

Nous comptons sur votre civisme pour qu'au moins, vous, Chanteloupiens, en respectant ces nouvelles dispositions, montriez votre attachement à la convivialité et au bon voisinage.



Marcel Oulés,  
Adjoint au maire,  
responsable des travaux.



### *Concours départemental des villages illuminés en Seine-et-Marne*



L'automne vient d'arriver et bientôt l'atmosphère de Noël se fera ressentir.

Pour la troisième fois, un grand concours est organisé par le Conseil général de Seine-et-Marne pour mettre Noël au cœur de tous les passants : décorez vos jardins, vos fenêtres visibles de la rue afin qu'ils brillent de tous leurs feux, de mille couleurs.

Pensez  
à allumer  
vos décorations...



### Urbanisme :

## PERMIS DE CONSTRUIRE



Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle a été modernisé et simplifié. Il est accessible sur le site internet du ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Aménagement du Territoire.

[www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)

Il peut être téléchargé ou rempli directement sur l'ordinateur du demandeur. Les autres imprimés, déclaration de travaux notamment, restent inchangés.

## De l'agriculture à la culture des loisirs

# INAUGURATION DE LA FERME DU PAVILLON

Promue espace culturel et du temps libre aux termes d'importants travaux, la Ferme du Pavillon a ouvert ses portes !

Fruit d'une longue réflexion, le réaménagement de cette belle ferme typiquement briarde a permis aux Chanteloupiens de marier patrimoine et modernité. Tout à la fois centre de loisirs, maisons des jeunes et des anciens, ateliers de poterie - sculpture (pour cette seule 1<sup>re</sup> tranche...), ce bel équipement socioculturel présente un avantage supplémentaire apprécié de tous : il est situé en plein centre du territoire communal, public actuel et futur !

« Ce centre historique est, au plein sens du terme, un élé-

ment essentiel de notre patrimoine communal et, sans fausse modestie, du patrimoine régional », souligna le maire de Chanteloup, Gérard Willaume, à l'heure des allocutions. « Les bâtiments de cette ferme agricole constitueront dorénavant le lieu central des activités socioculturelles et deviendront un lien fort entre le passé, le présent et l'avenir. » Quant aux locaux encore restés en l'état, ils feront eux aussi l'objet d'une réhabilitation. Le centre de loisirs, qui accueillera prochainement 70 enfants de 3 à 11 ans, pourra ainsi s'étendre à 118 enfants.

J.M. Source : « La Mame »

C'est devant une importante assemblée que Gérard Willaume, entouré de nombreuses personnalités dont M. Yannick Bodin, Sénateur, M<sup>mes</sup> Chantal Brunel, Députée, Chantal Eude, Conseillère régionale, Marie Richard, Vice-Présidente du Conseil régional, Geneviève Wortam, Conseillère régionale, MM. Gérard Eude, Vice-Président du Conseil général, Vincent Toni, Conseiller général, Michel Chartier, Président de la Communauté de communes de Marne-et-Gondoire, des Maires de la C.C.M.G., d'élus de Chanteloup-en-Brie et des communes avoisinantes, de personnalités diverses, des acteurs de cette réhabilitation et de très nombreux Chanteloupiens, devait prononcer le discours ci-dessous :

« Ce mois de septembre 2004 comptera, à n'en pas douter, dans la mémoire collective de notre commune et ce, dans le cadre des journées du patrimoine organisées par la Communauté de communes Marne-et-Gondoire.

Il comptera d'abord pour nous tous qui vivons en ce moment à Chanteloup car il marquera la fin de plusieurs mois de désagréments pour les usagers du centre-bourg.

L'aspect extérieur du cœur de notre bourg s'est trouvé, tout au long de ces mois, transformé par de nombreux et peu gracieux engins, échafaudages et matériels divers.

Malgré les efforts de tous, les bruits des différents chantiers sont venus perturber la vie locale, mais moins sûrement que ne l'ont fait les contraintes liées à la circulation.

Mais si l'on en croit le dicton qu'« il faut souffrir pour être belle ou beau », cela est, après tout, dans l'ordre des choses. J'espère que dans les mémoires, ce mois de septembre restera profondément gravé comme étant le mois où notre route de la Ferme-du-Pavillon, avec la réhabilitation de cette ferme agricole, aura retrouvé les lustres d'antan, avec au passage, une mise en valeur de ces équipements présents et à venir.

Pour ma part, je me réjouis de ce que les travaux aient enfin pris fin (ou presque) avec la réhabilitation de ce « corps de ferme » typiquement briard. Nous aurions tellement voulu que tous les travaux engagés soient en effet, tel que prévu, totalement achevés, non seulement ceux de cette ferme mais aussi tous les travaux d'accompagnement

de voir. Hélas, les contraintes dues aux camions de commandes bien remplis des entreprises, les congés d'été et les délais de livraison des divers matériels mais surtout, il faut quand même le dire, le mauvais déroulement du chantier n'ont pas permis de rendre ce centre-bourg complètement achevé pour la rentrée.

Ce centre historique est, au plein sens du terme, un élément essentiel de notre patrimoine communal et, sans fausse modestie, du patrimoine régional.

Aujourd'hui, nous inaugurons un des éléments de ce patrimoine : la Ferme du Pavillon, nouvel espace culturel et du temps libre. Fruit d'une longue réflexion, elle conjugue modernité et patrimoine. Centre de loisirs, maisons des Jeunes, maison des Anciens, atelier de poterie-sculpture consti-

tuent la première tranche des travaux de réhabilitation de cette ferme. Ils viennent s'installer ainsi au plus près de leur public, en plein centre géographique du territoire communal, public actuel et public futur.

Dans le cadre du développement de notre commune, les locaux restés en l'état seront à leur tour réhabilités. Les bâtiments de cette ferme agricole constitueront dorénavant le lieu central des

passé, le présent et l'avenir.

Cette première tranche comprend donc un centre de loisirs qui accueillera prochainement 70 enfants de 3 à 11 ans et qui pourra s'étendre, dans l'avenir, à 118 enfants.

Une maison des Jeunes ou Centre local d'action pour la jeunesse



(Suite page 17)





(Suite de la page 16)  
(C.L.A.J.), destinée à recevoir les préados et adolescents, leur proposera des activités permanentes et de détente. A court terme un projet culturel sera mis au point avec les jeunes eux-mêmes et les animateurs, bien sûr.

Une maison des Anciens accueillera les nombreux adhérents du Club du Moulin où jeux de sociétés, rencontres, débats divers autour des thèmes choisis, feront vivre cet espace du temps libre.

Un atelier de poterie et de sculpture pourra développer ses activités par l'offre d'un espace confortable et adapté à ces disciplines et à leurs évolutions. Vous pourrez assister tout à l'heure à une démonstration de la taille de la pierre par Sylvie Laurent.

Enfin, la cour, point de contact privilégié, au centre même de la ferme, constituera, sous la surveillance de ce superbe séquoia, planté il y a quelques années avec amour par notre ancienne responsable des espaces verts, le véritable cœur de l'espace culturel et du temps libre offert aux différentes générations constituant notre micro-société et qui les reliera entre-elles.

Elle pourra recevoir, avec la halle des Rencontres, autre élément détaché et également réhabilité de cette ferme, inaugurée l'année dernière, des spectacles extérieurs et animations diverses.

Le choix que nous affirmons à travers les travaux réalisés, ou en cours d'achèvement, est celui de la volonté forte d'offrir à nos concitoyens des équipements correspondant à leurs besoins et d'anticiper sur ceux à venir, mais aussi et surtout de maintenir et de préserver l'existant, et de ne réaliser à ses côtés que des choses d'égale qualité, mais avec en plus le savoir-faire et les goûts de notre époque.

Après tout, si une telle démarche n'avait pas été entreprise dans les siècles antérieurs, nous n'aurions pas aujourd'hui cette richesse de patrimoine : celle de notre village, de notre région et de notre pays. Ce sont ces richesses que l'ensemble des Français sont, tous les ans à la même époque, invités à découvrir ou à redécouvrir.

Ainsi, cet élément du patrimoine communal s'inscrit dans celui en cours de restauration par la Communauté de communes Marne-et-Gondoire. Je veux naturellement parler du parc de Rentilly, du moulin Russon à Bussy-Saint-Georges, de la vallée de la Brosse à Bussy-Saint-Martin, de l'étang de la Loy à Gouvernes, du parc des Cèdres à Conches, ainsi que du château et du moulin de Bel-Assise à Jossigny et l'immense patrimoine de Lagny-sur-Mame et de Saint-Thibault-des-Vignes que vous pourrez visiter tout au long de ce week-end.

Mais avant de clore ce propos, je tiens à remercier ceux sans qui cette réalisation n'aurait pas eu lieu, tant pour les financements :

- la Communauté de communes Marne-et-Gondoire qui a pris en charge le différentiel du fait de sa création en cours de projet, la commune ayant programmé initialement le financement de cette opération avec le produit attendu de la taxe professionnelle maintenant versé à la Communauté de communes ;
- l'EPAMarne ;
- le Conseil régional et le Conseil général ;
- la Caisse d'Allocation Familiale ;



Reportage photos - Mr. P. Oya.

mais aussi pour les conseils et l'aide au déblocage de situations parfois difficiles :

- M. Michel Chartier, Président de la Communauté de communes ;
- M. Michel Dresch, Directeur général de l'Établissement public, et ses collaborateurs : Jean-Pierre Maillard, Frédéric Boitard, Victor Cardoso, pour ne citer qu'eux...
- tous les intervenants des administrations qui nous ont éclairés, conseillés dans le choix que nous étions en train de mettre au point : Marc Defer, M<sup>mes</sup> Limassay, Pécheux, Puech, Morin, entre autres ;
- ainsi que notre architecte-conseil : André Roth.

Bien entendu, je veux remercier Françoise Dayot et Alberto Spaletti, les architectes, ainsi que Lionel Beaufilets pour la conduite et la surveillance du chantier.

Merci à SOCOTEC représentée par M. Lemaire, toujours présent sur le site et pour ses recommandations vigilantes et quelque fois coûteuses...

A la Commission de sécurité, représentée par le Commandant Sanse et le lieutenant Mallet, qui, tout en vérifiant à la loupe les éléments de sécurité, nous ont apporté leurs savantes et rigoureuses remarques.

Mes remerciements vont également au différent personnel communal qui a donné le dernier coup de patte pour que la fête se déroule dans de bonnes conditions et qui vous servira à l'occasion du cocktail qui vous sera offert à la fin de cette cérémonie.

Malheureusement, aujourd'hui, la fête ne sera pas totale parce que mes remerciements, au nom du Conseil municipal et des animateurs qui attendent ces locaux depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, mes remerciements, donc n'iront pas aux entreprises. Je le disais à l'instant, trop de défaillance, trop d'incompétence, trop de paroles non tenues, un relationnel exécrable, des sous-traitants insaisissables, m'empêchent de me réjouir pour les féliciter.

Cette attitude de ma part ne me fait pas oublier pour autant que les dirigeants et les personnels de certaines de ces entreprises qui ont travaillé sur le site méritent grandement un coup de chapeau. Malheureusement ils sont fort peu nombreux et nous ne pouvons que le déplorer, particulièrement aujourd'hui.

Et comme me le disait récemment l'un d'entre eux, en évoquant ces grandes carences professionnelles, ils donnent une mauvaise image de l'ensemble de la profession du bâtiment. Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. Bésana, vice-président de la Fédération départementale du B.T.P.

Merci tout de même aux entreprises et aux ouvriers qui travaillent encore selon les règles et le savoir-faire qui présidaient toujours, dans un récent passé, à la déontologie de ces professions.

Malheureusement, ces graves carences ont entraîné beaucoup de retard dans la livraison de ces bâtiments et beaucoup de tracas pour ceux qui se démenaient pour que ce chantier, tout confondu, de plus d'un million deux cent mille euros, soit plus huit millions de francs, se déroule convenablement.

C'est la raison pour laquelle vous avez remarqué que les locaux ne sont pas encore complètement équipés.

J'arrêterai ici ma plainte, mon optimisme naturel aidant, je pense que, malgré tout, les choses vont rentrer dans l'ordre et que, dans les semaines prochaines, tous nos adhérents et acteurs de la vie sociale et du temps libre pourront prendre totalement possession de ces locaux et en faire un lieu de vie agréable et tisser davantage encore le lien social entre tous les Chantebupiens. »

## UN NOUVEAU CHEVALIER A CHANTELOUP



Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, M. Joël MUCHEMBLED, habitant de Chanteloup, recevait, au Musée du Vin à Paris, en présence d'une impressionnante assemblée de personnalités du monde du tourisme et de la haute administration, les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Le Maire et le conseil municipal sont heureux de partager avec lui et ses proches l'honneur qui lui a été rendu et, au nom de la population de notre village, lui renouvellent leurs sincères félicitations.

Le discours ci-dessous de M. Bruno FARENIAUX, directeur auprès du Ministre du Tourisme, retrace le parcours et la personnalité de notre concitoyen.

« Monsieur le Ministre,  
Votre Excellence, Monsieur  
l'Ambassadeur du Maroc,  
Monsieur le Député,  
Mesdames Messieurs les élus,  
Monsieur le Directeur de Cabinet  
Mesdames, Messieurs les Conseillers  
Mesdames, Messieurs

Chers Collègues et Amis

Chers Marie-Paule, Stéphanie et Franck  
Cher Joël Muchembled,

Merci à tous d'être présents ce soir aux côtés de Joël et de sa famille en cet instant important de sa vie de fonctionnaire, bien sûr, mais aussi de citoyen et surtout d'homme. Il me reviendra, dans quelques instants, l'honneur et le plaisir de retracer, comme le veut la tradition, les grandes étapes de sa longue carrière au service de l'État et les engagements citoyens qui lui valent d'être aujourd'hui distingué.

Je tenais, auparavant, à le remercier de m'avoir choisi pour lui remettre cette haute distinction de la République, tâche que j'accomplirai, dans quelques instants, avec beaucoup de plaisir mais aussi beaucoup de fierté.

Il m'est en effet particulièrement agréable d'honorer ce soir l'un de mes plus proches collaborateurs de la Direction du Tourisme devenu, au fil des ans et des aventures professionnelles communes, un ami sincère et fidèle.

C'est d'ailleurs au nom de cette amitié et de l'authenticité de notre relation que je me permettrai de ne pas utiliser le vouvoiement traditionnellement de rigueur en ces circonstances.

Raconter Joël, c'est d'abord évoquer l'Homme du Nord, le Ch'ti ou plutôt l'homme du Pas-de-Calais.

Tu es en effet né le 16 mars 1946 à Arras, célèbre patrie de Robespierre et de l'Ami Bidasse mais aussi haut lieu du tourisme culturel et patrimonial de ces Hauts de France qui nous sont communs. Cet héritage électrique, conditionnera sans doute ton goût pour l'Armée, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

changements, la consommation, la jéré et peut-être après tout, pour le tourisme?...

En l'absence d'un père, tu es élevé par ton grand-père aux côtés de tes 10 oncles et tantes dont tu deviens le petit frère, en particulier pour Gaston et Josiane à peine plus âgés que toi.

Tu gardes de cette enfance un amour profond pour la terre artésienne et le souvenir ému de ces grandes tablées dirigées de main de maître par le grand-père Level, homme d'autorité mais aussi de cœur auquel tu voues encore une immense admiration et dont tu ne peux parler sans tendresse et émotion.

Vers l'âge de 10 ans, tu rejoins le pensionnat de Bapaume où tu effectues tes humanités puis le lycée d'Arras où tu passeras le Bac.

A l'âge de 18 ans, ton goût du changement, de l'aventure et surtout ton désir d'indépendance te conduisent naturellement vers l'Armée dans laquelle tu t'engages avec détermination et que tu serviras jusqu'en 1986.

Tu entres d'abord à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent avant d'être affecté au 51<sup>e</sup> Régiment d'infanterie d'Amiens.

Tu rejoins ensuite le Bureau du Service national de Valenciennes, à la caserne Vincent, connue de tous les conscrits du Nord ! Très vite, tu comprends qu'il te faut, pour pouvoir affirmer pleinement ta personnalité et t'assurer les indispensables marges de liberté, prendre du galon.

Aussi, décides-tu de tenter l'entrée à l'école d'officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan, que tu intègres brillamment en 1976. Tu poursuis ta formation

d'officier ingénieur à l'École militaire d'administration de Montpellier où tu te spécialises en informatique de gestion et d'organisation.

En 1981, tu es officier du Cadre spécial au ministère de la Défense. Tu contribues alors à la création du centre informatique du Service national de Paris et à la mise en réseau de ce centre.

Centre dont tu assumes la responsabilité durant plusieurs années avant de retrouver la casernes Vincent et le B.S.N. de Valenciennes.

De cette expérience militaire tu tireras un sens aigu du service public, de l'organisation, un goût certain pour le commandement teinté d'humanisme et de légitimité qui feront de toi, d'une part, un manager efficace et respecté, mais aussi un collaborateur disponible et loyal.

En 1986, premier virage dans ta carrière de fonctionnaire !

Profitant de la loi 70-2, tu intègres le ministère de l'Intérieur en qualité de cadre A. Tu y effectueras un premier séjour au... cabinet du ministre Charles Pasqua (eh oui!), puis à celui de Pierre Joxe.

Tu assureras, au sein de leur cabinet respectif, la mise en place des premiers traitements de texte puis celle de la micro-informatique et des réseaux de communication, enfin la formation des personnels à ces nouveaux outils.

Tu rejoins ensuite l'administration centrale comme chef de bureau de l'informatique et de la bureautique.

Ce premier séjour « à l'Intérieur » renforcera ton goût prononcé pour les réseaux et ton sens de l'écoute !...

En 1990, second virage et pas des moindres !

Quittant les ors de la place Beauvau, tu es détaché au Centre hospitalier général de Lagny-Marne-la-Vallée en tant que Directeur des affaires générales. Tu y assures de la réalisation des plans d'actions annuels.

Ta fonction est très diversifiée, ce qui

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

d'ailleurs te ravie. Tantôt tu t'occupes de la réhabilitation des logements des personnels, tantôt tu coordonnes les relations avec la ville et les collectivités territoriales concernées, tantôt tu encadres l'administration des urgences ou encore la gestion de la résidence de personnes âgées du centre.

Tu effectueras même une mission humanitaire en Roumanie qui débouchera sur une convention de coopération entre ton hôpital et ceux de la commune roumaine de Radauti.

De cette expérience hospitalière, tu garderas un profond respect pour le corps médical qui y bataille pour la vie et tu renforceras ton profond humanisme.

En 1993, tu crois trouver ta voie en retrouvant le ministère de l'Intérieur, mais cette fois-ci côté cours (j'allais dire avec un peu de malice côté basse cours)! Tu intègres en effet la direction de la logistique de la Police. Tu deviens responsable des marchés publics que, passion, formation oblige, tu informatiseras.

Tu laisseras dans cette maison le souvenir impérissable de l'homme qui a obtenu le changement des matériels, des imprimés et surtout des équipements vestimentaires de la Police nationale.

Celle-ci te doit, entre autres, l'arrivée dans ses rangs de ces élégants protégés, de ces genouillères si seyantes et de ces matraques américaines tant prisées désormais, de nos Compagnies Républicaines de Sécurité.

Tu y garderas surtout comme dans tous les postes où tu as exercé tes fonctions de solides amitiés.

En 1998, après près de 35 années de tâtonnements voire d'égarement professionnel, tu trouves enfin ta voie en intégrant la direction du tourisme en qualité de chef de cabinet du directeur où tu assures de nombreuses tâches tant avec les services qu'avec le cabinet du ministre.

Tu découvres le monde du tourisme avec bonheur, enthousiasme, j'allais dire avec gourmandise.

Tu peux enfin y mettre en valeur ton expérience de l'administration, ton goût de l'organisation et ta formidable capacité à créer et entretenir des réseaux.

Dans ce secteur économique si prometteur, si créatif mais aussi si affectif tu te sens à ton aise tel un poisson dans l'eau. Tu cherches à

comprendre les subtilités d'un tissu économique et politique touristique extrêmement diffus, hétérogène et réactif avec lequel il te faut désormais composer! Tout t'intéresse tout te motive.

Tu y tisses rapidement les indispensables liens et amitiés nécessaires à l'exercice de tes fonctions auprès de moi, permettant de concilier l'inconciliable en matière de gestion d'agenda, de plannings de travail ou de déplacement.

Tantôt censeur, tantôt mère poule, tantôt rieur, tantôt râleur, toujours attentif, loyal et disponible, tu tentes d'être sur tous les fronts et je dois l'avouer, souvent avec succès.

Même si de temps en temps le rôle s'avère ingrat, tu trouves toujours dans la richesse et la diversité des échanges, avec tes collègues et les professionnels partenaires de la Direction du Tourisme, les compensations à cette ingratitude de la fonction.

En un mot tu t'avères un collaborateur précieux, réactif et efficace qui, je le sais, trouve dans ce nouveau parcours professionnel une forme d'aboutissement à une longue recherche guidée par l'exigence d'action, de relationnel, de responsabilisation et par un goût prononcé pour le voyage.

Et c'est avec beaucoup de satisfaction que je te vois depuis quatre ans prendre de nouvelles marques et acquérir pas à pas de nouvelles compétences que tu ne manques jamais de mettre à ma disposition ou à celle du ministre Monsieur Léon Bertrand.

Raconter Joël c'est aussi parler de l'homme de cœur, ouvert aux autres et au monde, passionné et humaniste. Rassure-toi, cher Joël, je le ferai avec la pudeur et l'affection de l'ami.

Joël, c'est pour beaucoup le bon copain, l'ami disponible, à l'écoute, toujours présent dans les bons moments, dans la fête mais aussi dans les coups durs.

C'est l'homme passionné, de voyages, de photos, de rugby ou de chasse. Oh, pas seulement pour la beauté des paysages, des découvertes ou du sport, mais aussi pour la convivialité des instants qui l'accompagnent.

Cependant, ne nous y trompons pas, sa capacité à donner n'a d'égale que son exigence dans la relation et l'échange où il peut être parfois très entier. Loyal, fidèle, profondément humaniste et généreux, Joël est aussi un homme d'une grande sensibilité qui le rend tantôt fragile tantôt je dirai... euh... très, très

réactif !... Réactif à l'injustice, au manque de franchise, à la bêtise, à la méchanceté. Mais comme il le dit lui-même : il se soigne!

Joël est aussi un citoyen impliqué. Impliqué dans la vie de sa cité, dans celle de son lieu de villégiature et dans le monde associatif. Joël sait se mettre au service des grandes causes comme des plus petites. Et bon nombre des associations de Chanteloup où il réside ou de Saint-Thomé qui l'a adopté font, j'en suis sûr, souvent appel à lui.

Je crois pouvoir dire que ces cinq années passées dans notre direction l'ont conforté dans ses engagements associatifs voir dans ceux plus citoyens.

Joël, c'est enfin l'homme d'une famille.

Sa tribu c'est d'abord Lucienne, sa maman, ses oncles et tantes qui ont constitué sa fratrie et que je tiens à saluer ce soir.

C'est aussi et surtout son épouse si attachante, Marie-Paule, qui veille aux grains et qui, comme beaucoup de nos compagnes, se demande parfois si elle n'a pas épousé une ombre...

C'est encore ses deux enfants, Franck et Stéphanie, qui ont hérité du papa le goût de l'informatique pour l'un et de la pédagogie pour l'autre...

C'est enfin aujourd'hui Julie et Chloé, ses deux petites filles, qu'il couve littéralement et dont il parle toujours avec tendresse, le cœur bien souvent au bord des yeux.

Cette tribu s'est trouvée depuis 15 ans, pour se ressourcer au soleil, un second terroir de résidence : l'Ardèche et plus particulièrement Saint-Thomé où elle passe ses vacances. Joël peut y entretenir sa passion pour ses petites-filles, son goût pour la chasse, le bricolage, les piscines haricot et la photo... Sans oublier l'entretien de son nouveau réseau relationnel local!

Cher Joël, grand serviteur de l'État, homme de réseau, Homme de Cœur, si authentique, chef de tribu passionné, papa poule, papy gâteau, toutes ces qualités humaines et professionnelles qui s'attachent à ta personnalité méritaient bien une récompense et la distinction qui nous réunie aujourd'hui.

Une fois encore c'est un honneur et un bonheur pour moi que de te la remettre.

Joël Muchembled, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. »





## VOTRE DÉLÉGUÉE A L'INSERTION ET A L'EMPLOI

Bonjour,

Les vacances sont déjà pour la plupart d'entre-nous de l'histoire ancienne !

J'espère donc que la reprise du chemin du travail s'est bien passée.

Je vous annonçais dans le précédent *Cantu Lupi* que je me tiendrais à la disposition de ceux et celles qui ont besoin de conseils, d'aide dans leurs démarches d'emploi et d'insertion professionnelle.

Je vous propose donc, si c'est le cas, que vous laissiez vos coordonnées au secrétariat de la mairie qui me les transmettra afin que nous puissions nous rencontrer.

**Sinon, vous pouvez me joindre par mail : [pascale@lesliens.net](mailto:pascale@lesliens.net)**

Respectueusement,

M<sup>me</sup> Pascale Liénard,  
Déléguée à l'insertion et à l'emploi.

### Info



C'est l'époque où tous les hôtels, restaurants dans les stations de ski recrutent leur personnel (cuisine, service) pour la saison à venir !

Vous pouvez trouver toutes les infos sur le site de l'ANPE :

<http://www.anpe.fr>

## AVIMEJ Aide aux victimes d'infractions pénales et aide à l'accès au droit

Vous propose :

- un accueil personnalisé ;
- une information sur vos droits (autorité parentale, séparation, contrats, successions, logement, déroulement de la procédure pénale, modes d'indemnisation...);
- l'aide à l'obtention d'un avocat selon vos ressources ;
- une orientation vers des services spécialisés ;
- un soutien psychologique.

**Toutes les informations sont confidentielles et gratuites**

**ANTENNE DE JUSTICE  
SUR R.D.V.**

**Lagny-sur-Marne**

**19, rue du Docteur Naudier**

**Tous les mercredis à partir  
de 14 heures.**

**Tous les jeudis de 10 heures à  
12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.**

**Pour tous renseignements ou  
pour prendre rendez-vous**

**Tél. : 01.64.12.74.00.**

## AIDE AUX JEUNES

**La Mission Locale des Boucles de la Marne** s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis un an ou plus et habitant la commune. Le jeune à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle est reçu par un(e) conseiller(e) en entretien individuel, sur rendez-vous. Avec le(a) conseiller(e), il fait le point sur l'ensemble de ses difficultés et établit un projet. La priorité de la Mission Locale étant l'insertion professionnelle, le jeune sera accompagné tout au long de son parcours, avec pour objectif final : L'EMPLOI.

Les principales actions de la Mission Locale sont :

- 1. Information : deux types d'informations, l'une spécifique avec l'aide d'un conseiller, l'autre « libre » avec mise à disposition de toute une panoplie concernant les métiers, les différentes formations, le logement, des permanences de recruteurs comme l'armée...
- 2. Orientation : vers une formation, un contrat en alternance, un bilan, une remise à niveau ou un emploi direct.
- 3. Emploi : atelier de recherche

d'emploi, simulation d'entretien d'embauche, CV, lettre de motivation...

Un partenariat a été conclu avec le Centre hospitalier de Lagny et de la documentation est mise à disposition. Les situations financières difficiles font l'objet d'un examen attentif avec les organismes sociaux.



**Horaires sur rendez-vous  
du lundi au jeudi  
de 9 heures à 12 heures  
et de 14 heures à 18 heures.**

**Le vendredi  
de 9 heures à 12 heures  
et de 14 heures à 16 h 30**

**Mission Locale  
des Boucles de la Marne,  
19, rue du Docteur-Naudier  
77400 LAGNY-SUR-MARNE.**

**Tél : 01.60.07.34.97.**

**Fax: 01.60.07.34.93.**

**La violence,  
moins on en parle  
plus ça fait mal.**

**JEUNES VIOLENCES ECOUTE**  
Violences scolaires, injures, racket.

**0800 20 22 23**  
Anonyme et gratuit.

Région Île-de-France  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## A LA CAISSE DES ÉCOLES



Quelques informations sur les actions menées par la Caisse des écoles durant l'année 2003-2004.

– Étude surveillée pour les classes de CE2, CM1 et CM2 de septembre à juin.

– Participation à la fête de Noël des écoles maternelle et élémentaire en partenariat avec les enseignants, le CCAS et le foyer rural.

– Financement des transports pour les sorties scolaires :

\* En maternelle :

– le Zoo d'Atilly à Ozoir,

– la serres des papillons à la Queue-en-Yvelines.

\* En élémentaire :

– le château de Guédelon.

– le Zoo d'Atilly.

– Organisation de la classe « découverte montagne » d'une

semaine au Grand-Bornand pour les CE1-CE2 de la classe de M<sup>e</sup> Sophie Bourdin. Les thèmes étaient la découverte de la flore, de la faune, du patrimoine en compagnie d'un guide.

– Participation au séjour de 2 jours en Normandie à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement pour les classes de CM1 de M<sup>me</sup> Chavassieux et des CM2 de M<sup>me</sup> Ponthieux.

– Tenue du stand « restauration » lors de la grande brocante de Chanteloup-en-Brie organisée par le Foyer rural, afin d'étayer nos recettes. Un grand merci aux « As » du barbecue : M. Jiguet et M. Guérin.

– Je tiens à remercier tous les donateurs, les adhérents, l'équipe enseignante et les membres du Conseil d'Administration qui nous ont aidés et soutenus.

– Et maintenant en route pour de nouveaux projets !

Maryse Théault,

*Adjointe au maire, déléguée à l'enfance.*

## VOTRE DÉLÉGUÉ A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS



*Le CLAJ : un projet qui se concrétise !*

Le mois d'août 2004 a constitué une étape marquante dans le déroulement du processus concrétisant l'action communale envers les jeunes de Chanteloup. Avec le recrutement et l'arrivée de son responsable Stéphane Bonneville, le Centre Local d'Animation Jeunesse (CLAJ) a en effet ouvert ses portes à de nombreux visiteurs (68 jeunes enregistrés) le 16 août dernier.

Partie intégrante du vaste projet communal de rénovation de la Ferme du Pavillon, cette structure d'accueil, officiellement inaugurée en même temps que notre nouvel Espace du Temps Libre, a pour vocation première d'intégrer et de fédérer nos pré-adolescents et adolescents autour de projets axés sur les thèmes définis dans notre Contrat Temps Libre. Accessoirement, elle constituera également un espace de rencontre privilégié au sein duquel seront mis à disposition divers outils de divertissement et supports d'information.

Au-delà donc des prestations de "consommation" prévues dans la mission du CLAJ, l'atteinte de nos objectifs passe par une forte implication des actuels et futurs membres pour ce qui concerne les projets et ateliers, de leur définition à leur mise en œuvre. Stéphane est en charge de formaliser le cadre de ces activités d'envergure, dont le financement sera assuré dans sa quasi-totalité par le budget communal, et bouclé par les fonds associés au droit d'adhésion mensuel de 5 euros instauré pour chacun des membres.

Une clarification nécessaire de la mission et du cadre d'opération du CLAJ (et notamment du point sensible concernant le droit d'adhésion) a été effectuée à l'occasion d'un échange ouvert entre Carole Pradère et Stéphane d'une part, et de nombreux jeunes d'autre part. Ce meeting faisant suite au fléchissement notable du taux de fréquentation observé en début septembre, s'est tenu le 22/09, et a permis un échange constructif au cours duquel ont été détaillées les nombreuses attentes de tous et de chacun pour cette structure.

Nous pouvons être raisonnablement optimistes quant au succès futur du CLAJ. Nous réussissons, ensemble, à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Éric TENGA,

*Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports.*



Je vais à l'école en toute sécurité à pied ou à vélo, avec un adulte, seul ou en groupe.

### CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2004/2005

#### VACANCES DE LA ZONE C

##### Toussaint :

Samedi 23 octobre après la classe.

Reprise le jeudi 4 novembre au matin.

##### Noël :

Samedi 18 décembre après la classe.

Reprise le lundi 3 janvier au matin.

##### Hiver :

Samedi 19 février après la classe.

Reprise le lundi 7 mars au matin.

##### Printemps :

Samedi 23 avril après la classe.

Reprise le lundi 9 mai au matin.

Vacances d'été | samedi 2 juillet 2005

Dates provenant du site internet du ministère de l'Éducation nationale.

<http://www.education.gouv.fr/prat/cal ndri r/cal ndri r.php>

## VIE ASSOCIATIVE SOUTIEN ET CONTINUITÉ



Élue en remplacement de Catherine Akeroyd dans le fonction de déléguée à la Vie associative, j'en profite pour souligner que toutes les Associations ont une place importante au cœur de notre village. Je veux remercier à ce titre tous les bénévoles (on ne le fait jamais assez) qui s'impliquent chaque année et permettent que enfants et adultes puissent participer aux activités proposées.

Je continuerai d'être à leur écoute avec la participation de la commission Vie associative et (bénévoles eux-mêmes) et la municipalité concernant le moindre problème pour qu'ensemble nous puissions trouver des solutions, afin de perpétuer le bon déroulement de leurs activités et animer notre village.

Tous les ans, le conseil municipal accorde une aide financière malgré, pour cette année, un budget difficile.

<u>Pour mémoire :</u>		Foyer rural	3 100 €
ASC	2 150 €	FCCM/VFF	1 400 €
Maquettes Club	300 €	Aides et Soins à domicile	2 527 €
Club du Moulin	900 €	JUDO	1 250 €
Amicale du personnel	1 235 €	Divers	543 €

Il est à noter que tous les désirs d'actions à vocation culturelle sont les bienvenues et qu'ils peuvent être accomplies dans le cadre du Service communal de la culture et des loisirs. Comme vous l'avez compris, la commune ne peut subventionner et aider d'autres actions ou structures de ce type ; Budget oblige.

Bonne saison à toutes les Associations.

Viviane Lomas,  
Déléguée à la vie associative.



## SERVICE COMMUNAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

### IL RESTE ENCORE DES PLACES...

Pour celles et ceux qui désirent s'inscrire aux différentes activités culturelles, il reste des places dans les cours de poterie-sculpture, arts plastiques, danse, chant traditionnel... Alors n'hésitez pas !

Cécile Benattar,  
Responsable du Service culturel.

### URGENT COURS DE THÉÂTRE

*Si vous désirez suivre la troupe de théâtre de Jessie à Chanteloup le mardi soir de 21 h 15 à 22 h 45 pour adultes, il est encore temps !*

*Il reste 4 places dans le groupe !*

**PERMANENCE  
DU SERVICE CULTUREL  
COMMUNAL  
aux heures d'ouverture  
de la mairie au public  
sauf le samedi**

Cécile Benattar  
Responsable du service culturel  
Tél : 01-60-31-10-48

### AGENDA DES MANIFESTATIONS DU SERVICE CULTUREL

Samedi 13 novembre	<b>CONCERT DE L'ASSOCIATION "Vocation spectacles"</b> <i>Salle Van-Dongen</i> concert de variétés rock-jazz avec Roselyne Bourely
Samedi 20 et dimanche 21 novembre de 10 heures à 19 heures	<b>SALON DU LIVRE</b> Anciens et nouveaux livres <i>Salle Van-Dongen</i>  <b>EXPOSITION</b> "Les cent ans du cinéma" Projection de films muets Ateliers d'écriture et auteurs invités
Vendredi 3 et samedi 4 décembre	<b>TÉLÉTHON 2004</b>
Samedi 11 décembre de 14 heures à 18 heures et dimanche 12 décembre de 10 heures à 18 heures	<b>MARCHÉ DE NOËL EXPOSITION ET CONCERT</b> Différents stands de décorations de Noël <u>Exposition</u> : santons réalisés par les enfants du cour de poterie. <u>Concert à 20 heures</u> : dans l'église de Chanteloup-en-Brie. Audition des professeurs et élèves de l'École de musique.

## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT : N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !

Chaque année, à partir du mois d'avril ou mai, les futurs vacanciers se ruent au service accueil de leur mairie pour procéder au renouvellement de leur carte nationale d'identité ou de leur passeport.

Chaque printemps, ce sont les dossiers CNI/PASSEPORT provenant de 185 communes qui sont traités par la Sous-préfecture de Meaux. Il en résulte des délais de délivrance des documents pouvant aller jusqu'à trois mois.

Afin d'éviter tous ces désagréments, nous vous conseillons de faire vos démarches en dehors de cette période.



Aussi, si vous devez vous déplacer sur le territoire, voyager en avion (les nourrissons sont concernés), si votre

enfant ou vous-même, devez passer un examen... Vérifiez que votre carte d'identité ou votre passeport sont valides et profitez de l'automne pour les faire renouveler.



### C.N.I. (cas général) :

- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille des parents ;
- 2 photos d'identité ;
- 1 justificatif de domicile ;
- livret de famille ;
- ancienne carte pour un renouvellement.

### PASSEPORT (cas général) :

- Idem C.N.I. ;
- Timbre fiscal à 60 €.

**Pour tous renseignements,  
contacter le service État civil  
de la mairie au 01.64.12.74.50.**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

### Le 31 décembre arrivera vite !

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui ont changé de domicile et celles qui atteindront l'âge de 18 ans le 28 février 2005 sont invitées à se présenter en mairie, dès maintenant, et, au plus tard, le vendredi 31 décembre de 9 h 30 à 12 heures, dernier délai.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez présenter **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, etc.) ainsi **qu'un justificatif de domicile** (quittance EDF-GDF, France Télécom, etc.).

Pour le jeune habitant encore chez ses parents, ces derniers devront rédiger une attestation d'hébergement sur papier libre.



**Voter est un devoir !**

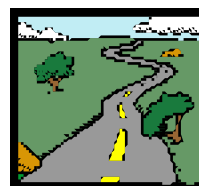
**S'inscrire sur les listes électorales  
est obligatoire !**

## INFO NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

Depuis le 6 septembre dernier, la Sous-Préfecture de Meaux est fermée au public le mercredi.

DÉMARCHE	HORAIRES D'ACCUEIL	SITE
Cartes grises	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 16 heures.	Cité administrative du Mont-Thabor. Tél. : 01.60.09.83.36.
Permis de conduire (délivrance et suspension)	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 heures.	Cité administrative du Mont-Thabor. Renseignements administratifs : Tél. : 01.60.09.83.72. Commission médicale : Tél. : 01.60.09.83.46.
Marchands ambulants, forains, associations.	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 heures.	Cité administrative du Mont-Thabor.
CNI Passeports	Se renseigner en Mairie.	Cité administrative du Mont-Thabor. Renseignements administratifs : Tél. : 01.60.09.83.74.
Titres de séjour	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 16 heures.	8, place Henri-Moissan. Renseignements administratifs : Tél. : 01.60.09.83.99.
Naturalisations (informations pour constitution du dossier unique)	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 16 heures.	8, place Henri-Moissan. Renseignements administratifs : Tél. : 01.60.09.83.79.

## LA ROUTE AURA ÉTÉ LONGUE !..



Nous apprenons qu'enfin l'EPA-Marne vient de lancer l'appel d'offre des travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe sur la section comprise entre la RD10 et la RD 231 (Jossigny-Vald'Europe)..

Les travaux démarreront en novembre 2004.

La voie nouvelle sera mise en circulation au printemps 2005.

Nous devrions ainsi constater une baisse de la circulation de transit dans le village à la grande satisfaction des riverains de l'avenue de la Jonchère.



## LE RECENSEMENT 2005



Toute la population vivant à Chanteloup  
sera recensée à compter du 20 janvier 2005

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Chanteloup-en-Brie, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Chanteloup-en-Brie fait partie du groupe de communes qui seront recensées en 2005.

A partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Au terme de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 01-64-12-74-50.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir de septembre 2005.

## INVITATION

LE MAIRE  
LES ADJOINTS AU MAIRE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHANTELOUP-EN-BRIE

invitent la population, les associations et les enfants des écoles, à venir célébrer la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 le

**JEUDI  
11 NOVEMBRE**

**Rendez-vous  
devant la mairie  
à 10 h 45**

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour la traditionnelle cérémonie.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle Van-Dongen.

## AUTOMNE

### Élagage

Rappel : pour des raisons de sécurité et de propreté, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres dépassant de leur propriété et débordant sur la voie publique, y compris les cheminements piétonniers..

**Attention  
aux accidents !**

Au fur et à mesure que les trottoirs s'allongent, il est rappelé que les riverains de ces trottoirs sont tenus, conformément au Code civil et au Code des communes, de dégager la portion de trottoir au droit de leur résidence en cas de feuilles. Faute de quoi, s'il arrivait un accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée.



## LE BOIS DE CHIGNY EN PÉRIL



**M. Patrick Costaz, ingénieur conseil expert forestier, agréé par le ministère de l'agriculture et de la forêt membre de la compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et experts en bois, nous informe :**

**M. le Maire,**

**Suite à la tempête de décembre 1999, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) m'a confié en tant que maître d'œuvre la mise en sécurité de ces sites forestiers et en l'occurrence celui du bois de Chigny.**

**L'entreprise retenue par appel d'offres a été la société SMDA.**

**L'opération a consisté à exploiter l'ensemble des chablis (arbres tombés), des volis (arbres cassés en tête) et l'ensemble des arbres ou brins de taillis penchés ou encroués.**

**Cette opération est presque achevée. Ensuite, les rémanents d'exploitation dans les zones sinistrées à plus de 20 % seront broyés et les souches broyées ou remises en place.**

**Sur les 52 ha 10 du bois de Chigny, 13 ha 65 seront traités ainsi. Pour le solde, sinistré à moins de 20 % seules l'exploitation et la vidange des bois sont prévues.**

**Je vous prie d'agréer...**

**Mais non, il ne s'agissait pas du passage de la RN34 dans notre pauvre bois ni même de la construction d'un lotissement...**

LE MAIRE



## COLLECTES DÉCHETS EXTRA-MÉNAGERS

Après chacun de ses passages trimestriels, la société AUBINE-ONYX, nous adresse un rapport nous informant que certains déchets n'ont pu être ramassés car ils doivent être portés directement en déchetterie en raison de leur nature.

Il s'agit des déchets verts, des gravats, des peintures, des solvants divers, des huiles de vidanges, des batteries, pneus et diverses pièces de voitures.

Hélas, vous êtes de plus en plus nombreux à ne pas respecter ces consignes, ce qui est dommage !

Le prochain passage se fera le lundi 20 décembre.

En respectant ces consignes, vous respectez votre environnement !

Merci d'y penser.

Marcel Oulés,  
adjoint au maire,  
délégué aux travaux.

### Déchetteries du SIETREM

Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes

Horaires d'ouverture	du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars
lundi - mercredi	9h00 - 13h30
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00
dimanche	9h00 - 13h00

**N'HÉSITEZ PLUS  
C'EST GRATUIT  
POUR LES HABITANTS  
DE LA COMMUNE**

- Se présenter à chaque fois au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- L'accès est réservé aux seuls particuliers
- Fermeture les jours fériés

## Les piles sont nocives !

Le marché des piles et accumulateurs est en plein essor depuis l'augmentation constante de la consommation d'appareils dans lesquels ils sont incorporés (jeux, montres, calculatrices, téléphones sans fil, portables, télécommandes de TV...).

Si les piles usagées se retrouvent dans la nature ou sont incinérées avec les ordures ménagères, elles polluent les sols et les nappes phréatiques, menaçant la santé des habitants.



Une pile-bouton usagée pollue 1 m<sup>2</sup> de terre et 400 m<sup>3</sup> d'eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la collecte des piles et accumulateurs usagés est obligatoire : les distributeurs et les détaillants sont tenus de reprendre gratuitement les piles et accumulateurs usagés du type de ceux qu'ils commercialisent et qui sont rapportés par les consommateurs.

Vous pouvez aussi déposer vos piles usagées en Mairie.

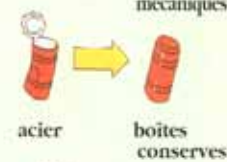
### Faux amis ! Attention, ces déchets ne vont pas dans votre bac jaune

Pour des raisons techniques et économiques, les emballages et les papiers suivants ne sont pas recyclables. Apprenez à les repérer



Les feuilles de couleur, chemises en carton ou plastique, les cahiers, carnets à spirales, tous papiers anciens et jaunés, moisés et salis, chiffonnés, tous papiers en lamelles, nappes en papier.

### Que deviennent-ils ?



NB : les ampoules, les sacs plastiques, le papier kraft, les annuaires, les bouteilles d'huile ou encore les emballages alimentaires trop salis... ne peuvent être recyclés et sont directement incinérés.

Ces déchets ne doivent donc pas se

retrouver dans la poubelle jaune de tri.

Des questions sur le tri ou sur les produits recyclables ?

N° VERT du SIETREM  
0800 770 061

## RAPPORTEZ VOS MÉDICAMENTS PÉRIMÉS



Comme les piles, les médicaments sont des déchets dangereux pour la santé et la nature ! Les médicaments périmés doivent être rapportés chez le pharmacien. Ils sont ensuite détruits dans une déchetterie. Comprimés, pilules, sirops, pommades...



# Qualité de l'eau du robinet à CHANTELOUP EN BRIE



## Synthèse de l'année 2003

### Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne.

### Contrôles sanitaires réglementaires

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats de 21 échantillons en distribution et de 25 échantillons prélevés en production (eau traitée).

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

#### EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE.

Toutes les analyses sont conformes.

### NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

#### EAU CONTENANT PEU DE NITRATES.

Moyenne : 21 mg/l Maximum : 30 mg/l

### DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

#### EAU CALCAIRE.

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Moyenne : 27.1 °F Maximum : 31.8 °F

### FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1500 microgrammes par litre.

#### EAU TRES PEU FLUOREE.

Moyenne : 235 µg/l Maximum : 240 µg/l  
*Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sans avis médical contraire.*

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0.1 microgrammes par litre.

#### EAU NE CONTENANT PAS OU PEU DE PESTICIDES. Aucun dépassement de la norme n'est observé.

Moyenne : 0.02 µg/l Maximum : 0.06 µg/l (Déséthylatrazine).  
[4 analyses cette année]

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2003 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDASS de Seine-et-Marne - Santé-Environnement

49-51, Avenue Thiery - 77011 Melun Cedex - Tel : 01-64-87-63-11 - Télécopie : 01-64-87-62-01

Email : dd77-sante-environnement@sante.gouv.fr - site internet : www.ile-de-france.sante.gouv.fr

## CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT DE SEINE ET MARNE « C.A.D.A.L. »

La Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Général de Seine-et-Marne, propose des PRETS COMPLEMENTAIRES pour aider au financement de l'ACCESSION A LA PROPRIETE ou à la RENOVATION ou à l'EXTENSION d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- ❖ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur.
- ❖ Le demandeur doit résider ou exercer une activité en Seine-et-Marne depuis au moins 2 ans ou être muté en Seine-et-Marne ou s'y installer pour sa retraite.
- ❖ Un prêt peut également être consenti aux personnes ne résidant pas en Seine-et-Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité.
- ❖ Le demandeur ne doit pas être déjà propriétaire d'un bien immobilier (sauf bien en vente et opération « Amélioration »).
- ❖ Sont appliqués, le barème de ressources P.A.S. et un barème maximal d'opération établis selon la situation familiale du demandeur.

### MONTANT DES PRETS

**Construction et acquisition** : de 5 500 à 10 000 € (suivant la situation de famille)

(ex. : 5 500 € pour une personne seule et 10 000 € pour un ménage avec 5 enfants).

**Agrandissement** : 36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 à 10 000 €

**Amélioration** : sur devis supérieur à 4 000 € environ 36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 à 5 500 €

### TAUX D'INTÉRÊT

2.50 %

### DURÉE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

#### Pour en savoir plus :

C.A.D.A.L.

☎ 01.64.14.73.90 ou 91

Hôtel du Département

☎ 01.64.14.73.97

77010 MELUN CEDEX

[cadal77@wanadoo.fr](mailto:cadal77@wanadoo.fr)

## Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

Vous êtes allocataires ? Vous souhaitez obtenir des renseignements concernant votre dossier...

Nous vous accueillons **sans rendez-vous du lundi au vendredi** :

### A CHELLES :

**4, rue Saint-Hubert  
de 9 heures à 11 h 30  
et de 14 heures à 16 h 30.**

Au téléphone, un seul numéro :

**0 820 25 77 10**

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

- Pour obtenir des informations générales :
- Pour accéder à votre dossier :  
Connaître vos paiements,  
Suivre votre courrier,  
Obtenir une attestation de paiement.

**Munissez-vous de votre numéro allocataire et de votre code confidentiel.**

#### Pour joindre un conseiller :

**Du lundi au vendredi  
de 9 heures à 11 h 30  
et de 13 heures à 15 h 30.**

## MUTATION DE L'ASSISTANTE SOCIALE

M<sup>me</sup> Ingrid RODRIGUES, l'assistante sociale affectée à notre commune, vient d'obtenir une mutation en province.

Elle sera remplacée dans ses fonctions par M<sup>me</sup> Pascale ARCOLLE, qui assurera les permanences également le 2<sup>e</sup> mardi du mois sur la commune. Sa première permanence aura lieu le mardi 7 décembre 2004 de 9 heures à 11 h 30.

**Rendez-vous à prendre auprès de son secrétariat : M<sup>me</sup> AMBRUZ au 01-64-12-43-67.**

Dans l'attente, vous pouvez vous rendre sans rendez-vous :

**au POINT de CONSEIL SOCIAL  
15, boulevard du Maréchal Galliéni  
77400 LAGNY-SUR-MARNE**

*mis en place sur l'unité d'action sociale*

**le lundi et le mercredi  
de 9 heures à 11 h 30,  
le vendredi de 10 heures à 12 h 30.**

### CCAS

Marcel Oulés et le CCAS remercient M<sup>me</sup> Rodrigues pour son aide précieuse et son efficacité auprès de nos administrés.

Nous souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Arcolle.

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Les retraités de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1er décembre. De cette façon, les intéressés seront sûrs de recevoir à temps le montant qu'ils doivent déclarer aux impôts au titre de leur retraite 2004.

Il suffit d'écrire, en précisant le numéro de sécurité sociale, à l'adresse suivante :

CNAV  
75951 Paris  
Cedex 19



## C'est reparti !

Le Val de France Football entame sa seconde saison sous cette identité, nous remercions les communes de Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Chessy et Montévrain qui sont les quatre villages regroupés, sous le sigle du V.F.F., pour la contribution que ces communes ont apporté à notre club.

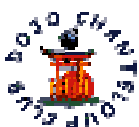
Les entraînements vont ou sont déjà repris, nous vous précisons les horaires :

• Débutants, nés en 96 et 97 :  
le mercredi à 14 h 30 à Montévrain ;

- Poussins, nés en 94 et 95 :  
le mercredi à 15 h 45 à Montévrain ;
- Benjamins, nés en 92 et 93 :  
le mercredi à 14 h 30 ;
- 13 ans, nés en 90 et 91 :  
le mardi et jeudi à 18 heures à Chanteloup ;
- 15 ans, nés en 88 et 89 :  
le mercredi et vendredi à 18 heures à Montévrain ;
- 18 ans, nés en 85, 86 et 87 :  
le mercredi et vendredi à 18 heures à Montévrain ;
- Seniors, nés entre 84 et 69 inclus :  
le lundi à 20 heures à Chanteloup ;
- Vétérans, nés avant 69 :

le mercredi à 20 heures à Chanteloup.  
Nota : Ces horaires et les lieux ne sont pas forcément définitifs et évolueront en fonction des conditions climatiques.  
Au 30 août, le V.F.F. souffrant toujours, comme annoncé précédemment d'un manque de dirigeants n'a toujours pas d'entraîneur pour la catégorie 15 ans. Cette catégorie ne pourra sans doute pas redémarrer pour la saison 2004/2005. Nous restons toujours à l'écoute.

**Contact** : Pascal Boulaire  
Tél. : 01-47-56-93-89  
Port. : 06-15-44-93-99.



## VIVE LA REPRISE ...



Depuis début septembre nos Judokas et nos Ju-Jitsukas sont de retour sur nos tatamis.

Avec déjà un effectif important, notre club dynamique mené par Dominique Bizot et Pascal Cacos sous la direction technique de Roger Bastien, recrute toujours de nouveaux Judokas ainsi que de nouveaux Ju-Jitsukas.

C'est pourquoi, je vous rappelle les horaires de nos cours :

### JUDO

5-7 ans :

Mardi 17 h 15 - 18 h 30.

8-10 ans :

Lundi 17 h 30 - 18 h 45.

Mercredi 19 h 15 - 20 h 30.

11-13 ans :

Lundi 18 h 45 - 20 heures.

Mercredi 15 h 30 - 16 h 45.

### ADO/ADULTE:

Mardi 18 h 30 - 20 heures.  
Vendredi 20 heures - 21 h 30.

### JU-JITSU

Mardi 20 heures - 21 h 30.

Nous vous rappelons que nous vous offrons un ou plusieurs cours d'essai, et que vous bénéficiez toujours du paiement échelonné, ainsi que de la réduction sur le deuxième adhérent de la même famille. Alors pourquoi ne pas rejoindre le Dojo Chanteloup Club afin de pratiquer les arts-martiaux au sein de votre commune ?

### Pour tous renseignements :

Tél. : 01 60 05 74 95

Port. : 06 07 12 21 51

E-Mail : Dojochanteloup@aol.com

[www.dojochanteloup.com](http://www.dojochanteloup.com)

Dominique Bizot,  
Président du Dojo Chanteloup Club.

## L'ASSOCIATION « EXISTENCES »

Vous avez peut-être croisé, en notre compagnie dans Chanteloup pendant les vacances, ou certains week-end des enfants un peu différents. Ils sont autistes. Nous avons créé une association il y a maintenant 8 ans : EXISTENCES. Elle a pour objectif la prise en charge de ces enfants sur les temps ci-dessus précisés. L'autisme est un handicap dont on entend beaucoup parler et pourtant pour lequel, peu de structures adaptées offrent une prise en charge. Voilà ! Alors ne soyez pas surpris et si vous souhaitez que je vous en dise plus, vous pouvez me contacter par mail : [pascale@lesliens.net](mailto:pascale@lesliens.net). Vous pouvez également aller voir notre site internet :

<http://www.existences.org>

Pascale Liénard,  
Fondatrice de l'association,  
et famille d'accueil.

## COURS D'ANGLAIS AMÉRICAIN

DANIELLE MASSARD, habitante de Chanteloup-en-Brie, licenciée en Anglais et **diplômée de la Chambre de Commerce Franco-Britannique**, donne cours D'ANGLAIS / AMÉRICAIN, tous niveaux, Grammaire et Conversation et cours DE FRANÇAIS langue étrangère chez les élèves ou à son domicile.

☎ 01.64.02.03.03

(avec répondeur)

✉ [daniellemassard@wanadoo.fr](mailto:daniellemassard@wanadoo.fr)

## MARCHÉ AUX FLEURS D'AUTOMNE



Les Amis des Fleurs vous proposent un **Marché aux fleurs d'Automne** : chrysanthèmes, pensées, myosotis, primevères...

**Samedi 30 octobre**

**de 9 heures à 13 heures, place de la Mairie.**

Venez nombreux à ce marché aux fleurs d'automne. Le bénéfice des ventes sera, comme d'habitude, versé intégralement à la commune pour son fleurissement hivernal. A l'avance merci pour vos achats.

Jean-Claude Mathon,  
Responsable des Amis des Fleurs.

# INFO PRATIQUE... INFO WEB... INFO PRATIQUE...

## CHÈQUE CULTURE ILE-DE-FRANCE : 5 €



Lycéens et apprentis, la Région Ile-de-France vous propose d'assister à des spectacles (concerts, danse, théâtre, cirque) pour la somme de 5 € seulement !

Plus de 200 salles de spectacles et festivals partenaires.

1000 spectacles proposés : rap, world, rock, groove, électro, chanson, opéra, récital, danse contemporaine et classique, théâtre, one-man shows, marionnettes, cirque...

Le chéquier culture s'adresse exclusivement aux lycéens et aux apprentis d'Ile-de-France.

Désormais, pour connaître les spectacles, et commander votre chéquier, consultez :

[www.chequeculture.iledefrance.fr](http://www.chequeculture.iledefrance.fr)

le nouveau site web spécialement conçu pour vous !

**BONUS LIVRE !** A noter : pour toute commande de chéquier culture, vous recevez un **bonus livre** de 8 € à échanger chez les libraires partenaires (vous recevrez la liste en même temps que le chéquier culture).

## TOURISME GRATUIT

Depuis peu, les résidents de Seine-et-Marne peuvent bénéficier, sur simple demande auprès du Comité Départemental du Tourisme, d'une carte leur permettant d'entrer gratuitement dans de nombreux sites seine-et-marnais. Notre département est riche de nombreux lieux et monuments que vous pourrez ainsi découvrir ou redécouvrir.



**Pour plus d'informations :**

**Office de Tourisme  
de Mame et Gondoi re**  
Tél. : 01-64-02-15-15

**ou le Comité Départemental  
du Tourisme**

Tél. : 01-60-39-60-26

**ou sur Internet**

**<http://www.tourisme77.net>**

## LE 3939 : ALLÔ SERVICE PUBLIC !

*Un nouveau numéro  
pour vous simplifier la vie*

### Le 3939 c'est quoi ?

Ce numéro d'appel facilement mémorisable, le 39.39, a vocation à répondre aux questions administratives des usagers, tout en leur simplifiant la vie. Sans se déplacer à un guichet, le citoyen pourra désormais obtenir une réponse de base en moins de trois minutes, sur des thèmes aussi divers que les formalités et procédures, la consommation, le logement, la santé, le travail, l'agriculture, les douanes, l'éducation nationale...

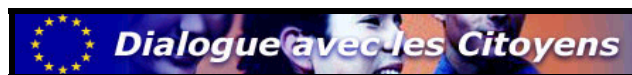
Ces informations sont accessibles par chacun par téléphone mais aussi par internet sur <http://www.service-public.fr>.

### Combien ça coûte ?

Depuis un poste fixe, le 3939 coûte 0,12 centimes d'euro la minute, l'usager paye seulement la communication au prix d'une communication locale, le service de renseignement reste gratuit pour l'usager.

### Horaires d'ouverture :

Tous les jours de la semaine de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures.



## Le portail du citoyen européen

La Commission européenne met en place un nouveau portail sur la citoyenneté européenne.

Son but est d'informer le citoyen sur ses droits où qu'il se trouve dans l'Union Européenne. Des fiches pratiques sur les démarches à suivre dans l'ensemble des pays sont à votre disposition (sécurité sociale, travail...).

[http://europa.eu.int/citizensrights/index\\_fr.cfm](http://europa.eu.int/citizensrights/index_fr.cfm)

**3939 ALLÔ SERVICE PUBLIC !**

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h  
et le samedi de 9 h à 14 h

■ 0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe ■

**SITE INTERNET COMMUNAL**

<http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr>

Virginie Faveron,  
Webmaster.

## NÉCROLOGIE

### HENRI CARTIER-BRESSON N'EST PLUS



M. Henri Cartier-Bresson et sa famille nous avaient accordés leur présence lors d'une cérémonie, le 7 mars 1987, donnant le nom de la famille CARTIER-BRESSON à la maison pour tous. Tant Henri que ses sœurs, c'est avec beaucoup de simplicité et de sympathie qu'ils nous avaient également accompagnés pour un déjeuner amical au « Relais de Fontenelle ».

Depuis, j'entretenais des relations amicales avec M. Cartier Bresson qui nous avait, avec ma fille étudiante en photographie, accueillis à son domicile parisien. C'est ce jour-là qu'il dédiait pour la commune les trois célèbres photographies qui sont installées dans la salle du conseil. Au nom de la commune, j'adresse à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances et le souvenir respectueux.

LE MAIRE.

Chanteloup-en-Brie a été le village où Henri Cartier-Bresson, peintre-dessinateur, cinéaste et surtout photographe, a vu le jour.

La famille Cartier-Bresson est déjà renommée lorsqu'il naît à Chanteloup, au château de Fontenelle, le 22 août 1908. Elle dirige une des premières grosses entreprises de dimensions vraiment industrielles installée à Pantin en 1859 : la Société Française des Cotons à Coudre, plus connue sous le nom d'usine Cartier-Bresson. Cette usine emploie 450 personnes et fabrique des cotons à coudre, à broder, à repriser, à tricoter, des lacets... Henri Cartier-Bresson fait ses études secondaires au lycée Condorcet. Il est tout d'abord passionné par les peintres surréalistes et passe deux ans chez André Lhote, peintre cubiste en 1927 et 1928, pour apprendre la peinture. A cette époque, la peinture est son obsession et la photographie un carnet de croquis, des dessins immédiats.

En 1930, il voit la photo du Hongrois Muncaksi : des enfants noirs vus de dos, les bras en crabesque face à la vague énorme d'une plage d'Afrique occidentale. Cette photo dégage une telle intensité de vie que c'est pour Cartier-Bresson la révélation. La photographie sera pour lui une manière de vivre intensément.

En 1932, il expose ses premières photographies à la galerie Julien Lévy à New-York. Il part deux ans plus tard au Mexique et expose au Palacio de Bellas Artes de Mexico. En 1937, il vit aux États-Unis et s'intéresse avec Paul Strand au cinéma, mais il ne photographie pas. De 1936 jusqu'en 1939, il est second assistant de Renoir metteur en scène et il réalise un documentaire "Victoire de la vie" sur les hôpitaux de l'Espagne républicaine. Mais il savait qu'il ne serait pas metteur en scène, il n'avait, disait-il, pas d'imagination. Il est fait prisonnier et réussit à s'évader après deux tentatives infructueuses.

Après la guerre, une exposition posthume lui est consacrée à New-York par le Modern Art. Les organisateurs avaient appris qu'il avait été tué. Quand ils ont su qu'il était vivant, ils ont eu la gentillesse de ne pas annuler l'exposition.

Cartier-Bresson a été en effet découvert aux États-Unis. Les Américains n'ayant pas de traditions picturales, se sont passionnés pour le procédé le plus pratique de l'époque, celui de Daguerre et ils se sont littéralement jetés sur la photographie. Pour eux, elle est un message, une information à part entière.

Cartier-Bresson pressent cette nouvelle forme de l'information communiquée par la photographie et fonde en 1947 avec Robert Capa, David Seymour et George Rodger, l'agence Coopérative Magnum.

De 1948 à 1954, il parcourt le monde. Il se trouve en Inde lors de la mort de Gandhi, va en Birmanie, au Pakistan, en Chine au moment de la Révolution. Il est le premier photographe admis en URSS.

Il fait une halte en 1955 pour présenter au Musée des Arts Décoratifs, à Paris, 400 photographies qui circulent ensuite dans les grandes métropoles d'Europe, des États-Unis du Canada et du Japon.

Il repart en 1958 et continue son tour du monde. Il présente sa deuxième rétrospective à Tokyo ensuite à Paris et dans les grandes capitales d'Europe.

En 1956, il se sépare de l'agence Magnum qui conserve l'exploitation de ses archives.

Se succèdent ensuite de nombreuses expositions.

En 1974, il se consacre définitivement au dessin.

En 1995, Flammarion publie un ouvrage de son oeuvre, "l'art sans art" par Jean-Pierre Montier, qui recevra le prix Nadar.

Le 3 août 2004, Henri Cartier-Bresson est décédé à l'âge de 95 ans dans sa maison "Le Claux" à Céreste (Alpes-de-Haute-Provence).

### ROLAND WILLAUME NOUS A QUITTÉ

Madame Danielle Benattar et son époux, Monsieur Gérard Willaume et son épouse, ses enfants ; Sylvaine, Alain, Christine, Jean-Paul, Samuel, Marie-France, Alain et Cécile, ses petits-enfants; Pierre, Paul et Alice, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Roland WILLAUME Ancien Combattant

survenu à Lagny-sur-Marne, le dimanche 17 octobre 2004, à l'âge de 90 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 20 octobre 2004, à 10 h 30, en l'église Saint-Eutrope de Chanteloup-en-Brie. L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière de Chanteloup-en-Brie.

*Roland et Lucie Willaume étaient bien connus dans notre commune car ils étaient installés à Chanteloup depuis 1940 et avaient participé activement à l'activité et l'animation de leur village.*

*La famille de M. Willaume Roland remercie tous les amis et voisins, les élus et le personnel communal qui ont tenu à lui faire part, dans ce moment difficile, de leur témoignage de sympathie.*

LA RÉDACTION.

La Municipalité  
et le Comité  
de rédaction  
du *Cantu Lupi*  
adressent à ses enfants,  
petits-enfants,  
arrière-petits-enfants  
et à leurs proches  
leurs sincères  
condoléances.

## ÉTAT CIVIL



*Nous leur souhaitons  
la bienvenue :*

Sarah Burgniard le 01/06/2004  
Anaïs Cerf..... le 10/07/2004  
Manon Georges..... le 21/07/2004



*Ils nous ont quittés :*

Marcelle Trocherie .... le 22/06/2004  
Albertine Lainey ..... le 26/06/2004  
Michel Baudry..... le 14/07/2004  
Marie-Louise Fiacre... le 17/07/2004  
Monique Augustin..... le 21/07/2004  
Gaston Serelle ..... le 28/07/2004  
Alexandre Labussière . le 17/08/2004  
Roland Willaume..... le 17/10/2004

## MESSES



Chanteloup-en-Brie,  
tous les dimanches à 9 h 30.

Dr DRUET-CAZAS Françoise  
48, avenue de la Jonchère  
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE  
Conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches  
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre  
N° unique : 01-64-30-64-30

## NUMÉROS UTILES

SAUR : 0810 017 018.

EDF / GDF : 0810 433 077.

EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée  
0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute  
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service :  
113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

Mercredi  
14 h 30 à 17 heures,  
Vendredi  
16 h 30 à 18 h 30.



TAXI M. Éric BON

Taxi à Chanteloup-en-Brie  
est à votre disposition  
Tél. : 06-07-23-50-54



## PHARMACIE LAMONTAGNE

60<sup>es</sup>, avenue de la Jonchère  
77600 Chanteloup-en-Brie

Tél./Fax : 01-60-31-15-24

Stéphane Lamontagne et son assistante  
vous accueillent :



le lundi de 14 heures à 20 h 30  
du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30  
en journée continue.

### Pharmacie de garde

- du samedi 20 heures au dimanche 20 heures,
- de la veille du jour férié 20 heures au lendemain 20 heures.

Par décision du Syndicat des Pharmaciens, les tours de gardes ne sont plus communiqués aux mairies. **Vous devez désormais vous renseigner au :**

Commissariat de police  
9, allée Vieille-et-Gentil  
Lagny-sur-Marne.  
Tél. : 01-64-12-68-68.

Calendrier de collecte des déchets  
Chanteloup en Brie  
Les services ne sont pas assurés le 1<sup>er</sup> Mai

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	20 décembre 2004	
Déchets toxiques	Déchetterie	<b>PRATIQUE</b> Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Récepta des s ont à votre disposition en mairie.
Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats végétaux, huiles de vidange, batteries peintures...

Déchetteries du SIETREM Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes		
Horaires d'ouverture	du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	9h00 - 13h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	15h00 - 19h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 19h00
dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

- Se présenter à chaque fois au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- L'accès est réservé aux seuls particuliers
- Fermeture les jours fériés

SIETREM  
3, rue du Grand Pommeraye  
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes  
fax : 01 64 30 11 00

Un doute, une question  
**N°Vert 0800 770 061**

(Suite de la page 1)

*Est-ce que nous nous posons toutes ces questions lorsque nous nous acquittons des impôts sur le revenu et autres quittances d'assurances, par exemple ?*

*Sans compter que ces différentes structures proposées par la commune sont très appréciées par les candidats à la recherche d'un logement sur Chanteloup-en-Brie. Je peux vous assurer que le fait que la commune propose tous ces services apporte une plus-value non négligeable à la valeur des propriétés de chacun.*

*Bien entendu, cette augmentation « conséquente » des impôts ne se limite pas aux frais de fonctionnement de la ferme du Pavillon. Cette levée de l'impôt devait donc s'opérer afin de répondre aux besoins actuels et futurs qui apparaissent clairement dans toutes les explications que nous vous avons données en son temps et que vous retrouverez également dans la revue de presse ci-après. Je peux vous assurer que les recettes attendues ne nous permettront pas de « faire » dans le somptuaire mais tout simplement de gérer la commune au plus juste.*

*Cependant, en tant qu'élus, nous sommes très inquiets pour l'avenir en raison des nouvelles compétences que la loi, actuellement en cours de discussion au Parlement, relative aux responsabilités locales qui entraîneront inmanquablement des dépenses supplémentaires et qui ne seront pas compensées totalement par des dotations de l'État. La conjonction de ces deux textes va donc bouleverser l'administration de nos communes en accroissant encore davantage leurs charges et leurs compétences sans que leur autonomie financière ne soit garantie.*

*Cette perspective est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne de la suppression prochaine de la taxe professionnelle sans que l'on sache aujourd'hui comment elle sera remplacée...*

*Bien entendu, nous vous informerons régulièrement et aussi objectivement que possible, dans ce bulletin de liaison, des suites qu'entendent donner les responsables politiques du Gouvernement à ces changements profonds de notre démocratie et du fonctionnement de nos institutions.*

Gérard Willaume.

*N.B. : Je tiens à préciser, puisqu'il faut en arriver là, que contrairement à certaines rumeurs qui ont pu courir dans les rues, que le taux des taxes est strictement identique pour tous les Chanteloupiens, quelle que soit la rue dans laquelle ils résident !.. (Lire l'article de Pierrette Munier qui indique la manière dont est calculé l'impôt selon la valeur locative.)*

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi..... 17 heures à 19 heures  
Mercredi.....9 h 30 à 12 heures  
..... 14 heures à 17 heures  
Vendredi.....9 h 30 à 12 heures  
Samedi.....9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : ..... 01-64-12-74-50  
Comptabilité : ..... 01-64-12-74-51  
Périscolaire : ..... 01-64-12-74-57  
Service culturel : ... 01-60-31-10-48  
Cabinet du Maire  
et urbanisme : ..... 01-64-12-74-52  
Fax : ..... 01-64-12-74-55

Internet : [www.mairie-chanteloup-en-brie.fr](http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr)  
Webmaster : 01-60-31-05-91 - E-mail : [Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr](mailto:Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr)

C  
A  
N  
T  
E  
L  
O  
U  
P  
E  
N  
B  
R  
I  
E

BULLETIN COMMUNAL  
D'INFORMATION  
ET DE LIAISON  
(Diffusion gratuite)

**Directeur de la publication :**  
Gérard Willaume.

**Comité de rédaction et  
conception :** Pierrette Munier,  
Maryse Théault, Catherine  
Akeroyd, Marcel Oulés,  
Jean-Pierre Nicol.

**Coordination :**  
Virginie Faveron  
Tél. : 01-60-31-05-91

**Impression :** Script Laser  
**Dépôt légal :** 1980-3